



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

9^e séance plénière

Mardi 22 septembre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Opertti (Uruguay)

En l'absence du Président, M. Wijdenbosch (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Allocution de M. Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution du Président de la République du Burundi.

M. Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République du Burundi, S. E. M. Pierre Buyoya, et de l'inviter à prendre la parole à l'Assemblée.

Le Président Buyoya : L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, à sa cinquante-troisième session, nous donne l'occasion, une fois encore, d'examiner la situation globale du monde et de réfléchir ensemble sur l'avenir des peuples et des nations que nous représentons.

Mais bien avant cela, permettez-moi, Monsieur le Président de l'Assemblée générale, de vous présenter nos

vives et sincères félicitations pour votre brillante élection, reconnaissance de vos qualités intellectuelles et humaines, gages de succès des travaux de cette session. Nous voudrions aussi rendre un vibrant hommage à votre prédécesseur, qui a dirigé avec brio les travaux de la précédente session.

Ma délégation se réjouit de relever devant cette auguste assemblée toute son appréciation pour l'action courageuse et continue de S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en faveur de la paix dans le monde et particulièrement sur le continent africain.

Lorsque, le 25 juillet 1996, nous avons été amenés à conduire un profond changement politique au Burundi, la situation politique était explosive. Chaque jour, des Burundais mouraient sans trop savoir pourquoi; le risque de génocide et de chaos généralisé était réel.

Je ne reviendrai pas trop sur les détails de la situation de l'époque, car le Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'ONU ainsi que sa représentation à Bujumbura ont suivi au jour le jour l'évolution de la crise qui a secoué, ces dernières années, mon pays.

Dès le début du changement du 25 juillet 1996, nous avons annoncé clairement que la restauration de la sécurité et l'enclenchement d'un processus de paix constitueraient nos chantiers majeurs.

Cette cinquante-troisième session me donne l'occasion de faire un témoignage sur les efforts entrepris par le peuple burundais, ses dirigeants et la communauté internationale pour atteindre ces objectifs de restauration d'une paix durable au Burundi. Malgré quelques actes de terrorisme, je peux affirmer devant cette Assemblée que la sécurité est globalement restaurée au Burundi. Le danger de génocide tant redouté par les Burundais est aujourd'hui écarté. Quant au processus de paix initié depuis deux ans, il est en marche et évolue à la satisfaction de tous les intéressés. C'est autour du projet de paix que je voudrais centrer mon témoignage.

La conception d'un projet de processus de paix au Burundi repose sur le constat suivant : malgré la tournure ethnique prise par les violences qui ont endeuillé notre pays ces cinq dernières années, le fond de la crise burundaise est d'essence politique. C'est pour cela que nous concentrons tous nos efforts à la recherche d'une solution politique à la crise.

Depuis deux ans, nous avons enclenché un processus de paix subdivisé en deux volets : le volet interne et le volet externe. Au niveau interne, la dynamique enclenchée par le processus de paix a abouti à un accord de partenariat politique interne. Depuis deux ans, le Gouvernement issu du changement du 25 juillet 1996 et l'Assemblée nationale élue en 1993 ont amorcé un dialogue destiné à un rapprochement politique. Cette initiative a abouti à un accord de partenariat politique.

Aujourd'hui, c'est une Constitution provisoire, issue de ce partenariat, qui régit les institutions de la République, principalement le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Au Burundi, le partenariat politique est une réalité non seulement entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale, mais également avec la majorité des partis politiques agréés et les représentants de la société civile qui ont rejoint le partenariat pour la paix. C'est dans ce cadre qu'un gouvernement négocié regroupant les principales forces politiques du pays, est en place et fonctionne depuis trois mois. L'Assemblée nationale élue en 1993 a été élargie aux représentants d'autres partis politiques agréés et de la société civile.

Je peux affirmer devant cette Assemblée, et ceux qui ont visité dernièrement le Burundi l'ont constaté, que le partenariat a transformé et continue de transformer positivement le paysage politique au Burundi. Aujourd'hui, la classe politique à l'intérieur du pays organise un vaste débat sur le partenariat pour permettre à la population burundaise d'inté-

rioriser son projet de paix dont l'objectif ultime reste la stabilisation du pays par la restauration de la paix.

Pour sa part, le Gouvernement est en train de préparer son programme dont la base est l'accord politique issu du partenariat. Les grands sujets tels la démocratie, la justice, la sécurité et le développement figureront en bonne place dans ce programme que le Gouvernement va soumettre au Parlement au cours de la session d'octobre prochain. Mon gouvernement est déterminé à poursuivre la consolidation du partenariat à l'intérieur du pays. Car nous croyons profondément que cette démarche est susceptible de jeter les fondements d'un accord global associant nos compatriotes vivant à l'extérieur, à notre projet de paix.

C'est l'existence d'un partenariat politique interne qui a rendu possible le déclenchement d'un processus de négociation global associant les Burundais de l'extérieur au processus de paix. Ces négociations, regroupant les Burundais de l'intérieur et de l'extérieur, ont commencé le 15 juin 1998 à Arusha, en République-Unie de Tanzanie. La seconde session de ces négociations a eu lieu à partir du 20 juillet et la troisième rencontre est programmée pour le 12 octobre prochain. Ces négociations se déroulent à la satisfaction de tous les participants que sont les Burundais, le facilitateur et les représentants de la communauté internationale.

Je tiens à affirmer que le gouvernement burundais reste déterminé à tout mettre en oeuvre pour assurer le succès de ces négociations. Si nous avons subdivisé notre processus de paix en volets interne et externe, c'est pour une simple question de méthode; en réalité, le processus de paix est un et indivisible. Nous avons tenu d'abord à faire adhérer la population burundaise au processus de paix, avant les négociations d'Arusha, pour tenir compte de l'expérience récente dans notre sous-région. Les négociations de paix auxquelles n'adhèrent pas les populations tournent souvent au drame.

Je réaffirme du haut de cette tribune que le processus de paix est en marche à la satisfaction du peuple burundais. Nous sommes déterminés à résoudre par le dialogue le différend qui oppose les Burundais. Des obstacles hélas, ont été érigés sur notre chemin vers la construction d'une paix durable, le principal étant constitué par les sanctions économiques imposées au Burundi depuis le 31 juillet 1996. Ces sanctions économiques frappent particulièrement les couches les plus vulnérables de la société; elles détruisent le tissu économique et social du pays et compromettent durablement

la stabilisation du pays. En effet, les conséquences de l'embargo sur le peuple burundais sont catastrophiques. Quelques chiffres en témoignent: le taux de scolarisation à l'école primaire est passé de 70 à 43 %, le taux de vaccination a chuté de 80 à 40 % et celui de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans est de 43 %.

Bien plus, l'embargo imposé au Burundi enrichit scandaleusement quelques personnes au Burundi et dans la région et appauvrit dramatiquement des millions de Burundais. Le même embargo érode la confiance entre la médiation et les parties en conflit, en particulier le Gouvernement du Burundi. Bien que toutes les conditions posées par ses initiateurs aient été remplies, les sanctions économiques imposées à notre pays sont encore maintenues. Et pourtant, aujourd'hui, il ne subsiste aucun fondement ni moral, ni politique au maintien de l'embargo contre le Burundi.

Je lance un appel aux pays de notre sous-région et au médiateur qui organise les négociations d'Arusha, pour qu'ils lèvent cet embargo avant qu'il ne torpille définitivement notre projet de paix. Cet appel va aussi à la communauté internationale pour qu'elle nous appuie dans nos efforts de construction de la paix au Burundi.

C'est maintenant qu'il faut agir pour accompagner nos efforts de paix, demain ce sera trop tard. Ceux qui auront péché par omission endosseront une grande responsabilité.

L'autre obstacle de taille à la paix au Burundi est la persistance d'actions violentes perpétrées par des factions armées à partir de certains pays voisins. J'invite ces pays à prendre également leur responsabilité. On ne peut pas à la fois exiger des négociations et tolérer des actions terroristes des groupes armés sans risques de compromettre tout le processus de paix. Accepter la négociation, cela passe par la cessation des hostilités.

Le Burundi, pays enclavé et soumis de surcroît aux sanctions économiques, a besoin de la solidarité internationale. L'aide humanitaire devrait être accrue pour secourir les personnes frappées par la crise. Notre souhait est de voir la coopération internationale avec notre pays reprendre sans plus attendre. Les conditions de sécurité ne sont pas plus mauvaises au Burundi que dans les autres pays de la région des Grands Lacs. Les Burundais réclament tout simplement un traitement équitable. Et que l'on ne continue pas de spéculer sur notre engagement, notre volonté à faire la paix au Burundi par le dialogue. Les faits aujourd'hui parlent d'eux-mêmes : nous sommes en négociations avec tous les Burundais qui ont des revendications politiques à faire prévaloir.

Les préoccupations internes à mon pays ne me font pas oublier, loin s'en faut, les autres problèmes qui assaillent l'Afrique et le monde.

À l'heure de la mondialisation, un effort soutenu de la communauté internationale devrait veiller à promouvoir un développement équilibré de toutes les régions du monde. L'Afrique devrait bénéficier d'une attention particulière. Si l'on prône le développement par le commerce, il faut en même temps augmenter l'aide publique au développement pour favoriser la croissance des économies encore fragiles. L'Afrique croule sous le poids de la dette. L'on devrait l'alléger puis la supprimer pour les pays les plus démunis. La mondialisation sans aucune forme de solidarité avec les plus démunis ne nous conduira pas à un monde paisible.

Pour nous adapter aux inévitables changements les pays en développement doivent s'organiser en conséquence. Je pense ici à la création d'espaces régionaux d'intégration pour rendre viables nos économies. Nous sommes pour l'intégration régionale mais une intégration régionale qui respecte l'identité et la souveraineté de chaque pays. Nous sommes contre une intégration régionale qui signifie domination et hégémonisme des plus puissants.

Mais l'intégration économique et régionale ne peut émerger que dans des régions en sécurité. La région des Grands Lacs, notre région, continue à être soumise à une grande instabilité. L'insécurité cyclique qui y règne depuis des décennies a produit des flots de réfugiés. Et des armées entières défaites circulent dans la région. Une région qui a déjà connu un génocide sans précédent.

Aujourd'hui, nous continuons à suivre de très près l'évolution de la situation en République démocratique du Congo. Je tiens à réaffirmer que le Burundi, notre pays, n'est nullement impliqué dans ce conflit. Nous restons cependant préoccupés, d'une part, par un certain discours qui va dans le sens d'une opposition des populations les unes contre les autres sur une base ethnique, d'autre part, par un recours à des milices et à des rébellions, certaines de sinistre mémoire dans la région.

J'attire l'attention de tous les acteurs dans ce conflit pour qu'ils ne tombent pas dans le piège, pour qu'ils ne s'orientent pas vers cette voie, parce que c'est une voie dangereuse qui pourrait embraser toute la région.

Le Burundi continuera à veiller à ce que sa sécurité ne soit pas déstabilisée et, pour cela, il prendra toutes les mesures appropriées. Nous continuons de préconiser, de

notre côté, l'utilisation de la voie pacifique et le dialogue pour résoudre ce conflit. Si le Gouvernement du Burundi est mis à contribution en vue d'une solution politique, il apportera volontiers son concours.

Au Burundi nous estimons que l'Organisation de l'unité africaine et l'ONU devraient mieux coordonner leurs efforts pour chercher une solution à la crise en République démocratique du Congo, surtout lorsque l'on observe les limites des organisations sous-régionales.

Au niveau mondial, toutes les régions de notre planète sont plus ou moins confrontées à la dégradation de l'environnement, au terrorisme, aux maladies endémiques, à la drogue et à la faim, pour ne citer que les menaces largement partagées. Pour y faire face, l'Organisation des Nations Unies devra jouer un rôle déterminant. Notre Organisation a pu par le passé montrer ses forces et ses faiblesses.

Pour faire face aux multiples défis, l'ONU doit s'ouvrir et se démocratiser pour une meilleure efficacité en tenant compte des réalités d'aujourd'hui. Pour mieux résoudre les problèmes qui se posent en matière de paix, le Conseil de sécurité doit être judicieusement élargi à d'autres membres de l'Organisation.

Au sein de l'Organisation des Nations Unies, le Burundi continuera à élever sa modeste voix contre le terrorisme, contre la prolifération des armes de destruction massive, pour l'allocation de plus de ressources à la lutte contre la pauvreté, à l'éducation, à la santé, en particulier dans les pays en développement — bref, à l'édification d'un monde plus équilibré, plus juste. Ce sera, à notre avis, le défi de notre Organisation, à la veille du nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Burundi de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi, est escorté de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution du capitaine (retraité) Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Ghana.

Le capitaine (retraité) Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Jerry John Rawlings, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Rawlings (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur. Je préfère, toutefois, être appelé «Capitaine» et non pas «Monsieur».

Je voudrais m'associer à tous les orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Président ainsi que les autres membres du Bureau pour leur élection en vue de diriger les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Je suis en effet certain que sous sa sage direction les résultats de nos délibérations représenteront un important pas en avant dans les efforts que nous faisons pour édifier un monde nouveau qui satisfasse les aspirations de nos peuples, qui recherchent la paix, la justice et la prospérité.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour faire part des sincères remerciements de ma délégation à M. Hennadiy Oudovenko pour le travail remarquable accompli sous sa direction compétente par la précédente session de l'Assemblée, au cours de laquelle des décisions importantes ont été prises sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies en vue de préparer l'Organisation à relever les défis considérables auxquels elle sera confrontée en abordant le XXIe siècle.

Nous associons également à ces efforts louables les initiatives audacieuses et l'énergie de notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont la vision de l'avenir des Nations Unies, qui correspond si bien à celle de l'ensemble de Membres et de tous les peuples du monde, a facilité la poursuite du processus de réforme. Au Ghana et, en fait, dans toute l'Afrique nous sommes fiers d'avoir comme fils un homme de sa stature et de son dynamisme.

La commémoration cette année du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme nous donne l'occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé au cours des années et d'élaborer des stratégies bien définies en vue d'améliorer la qualité de vie de nos peuples

grâce à la promotion et à la protection réelles de leurs droits fondamentaux, qui d'après la Déclaration, constituent une norme commune de réalisation pour tous les peuples et toutes les nations.

Les droits de la femme doivent être au coeur de ce processus, et nous devons nous consacrer à leur promotion et à leur protection dans le monde entier. C'est leur droit. C'est notre obligation. Le travail des Nations Unies dans le renforcement du statut égal et des droits de la femme, depuis la Conférence mondiale sur les droits de l'homme jusqu'à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, est tout à fait louable.

Près de 50 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 12 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année de maladies qui auraient pu être prévenues, 200 millions d'enfants de moins de 5 ans sont victimes de malnutrition et 110 millions n'ont pas accès à l'enseignement élémentaire. Huit cent millions d'individus n'ont pas accès aux services de santé les plus fondamentaux et 1,3 milliard d'individus vivent dans la pauvreté absolue dans l'ensemble du monde. Cette situation persiste à cause d'un système économique international inéquitable qui est discriminatoire à l'égard du monde en développement, et plus particulièrement de l'Afrique.

Le Président assume la présidence.

La situation économique critique qui persiste en Afrique devrait considérablement préoccuper la communauté internationale et devrait pousser chacun à prendre des mesures efficaces et urgentes pour permettre de nous attaquer à ses causes sous-jacentes. De nombreux pays, notamment les plus pauvres, continuent de plier sous le lourd fardeau de la dette et des obligations paralysantes à l'égard du service de la dette qui, en détournant des ressources du développement, nous empêchent de mettre à la disposition de nos populations des services sociaux dans des domaines de base tels que l'enseignement et la santé et réduisent donc notre aptitude à nous montrer compétitifs sur les marchés mondiaux.

À cet égard, nous insistons sur la nécessité d'assortir les mesures d'allègement de la dette à une assistance financière à des conditions préférables, notamment à l'égard des pays les moins avancés, en vue de renforcer l'exécution des réformes économiques et de créer un environnement stable de nature à permettre aux pays de se libérer de la menace que la dette fait peser sur eux.

Les répercussions internationales des derniers remous financiers, qui ont eu lieu en Asie et ailleurs, montrent, à mon avis, que toute idée, selon laquelle chaque pays peut ne pas respecter les règles du jeu et que tout pays dans le monde peut oeuvrer seul, est vaine.

À mon avis la démarche actuelle de certains pays industrialisés qui exigent des pays en développement qu'ils adhèrent à des normes ou à des politiques qu'ils ne respectent pas eux-mêmes, ou semblent incapables de respecter, va considérablement mettre à l'épreuve les relations entre les pays développés et les pays en développement au cours du prochain siècle.

Nous devons être unis si nous ne voulons pas compromettre la prospérité dont jouissent des centaines de millions d'individus aujourd'hui et décevoir les aspirations que nourrissent des milliards d'individus à une vie digne et à un confort sain — rien de plus, rien de moins.

La nouvelle époque que nous vivons exige de nouvelles idées conformes à la dynamique d'aujourd'hui. Les responsables politiques et ceux qui dirigent l'opinion dans les pays développés et dans les pays en développement ont une grande responsabilité à cet égard, que nous partageons tous, de fournir un leadership intègre très clair. On attend beaucoup plus des pays qui ont une grande part de responsabilité dans la situation actuelle du monde, car ils ont de toute évidence les moyens de faire ce qu'il faut.

Bien qu'il soit clair depuis quelque temps que le développement durable de par le monde ne peut être réalisé sans une certaine équité dans les relations économiques entre le Nord et le Sud, les pays tirant profit de cet ordre économique injuste choisissent d'ignorer les graves répercussions qu'entraîne cette situation dans de nombreuses régions du monde, que ce soit sur la qualité de vie ou sur la limitation de la croissance économique mondiale, pour des considérations à court terme orientées vers le profit et les intérêts.

Au lieu de cela, nous avons eu droit à des leçons de morale sur les réalités de la vie, et les pays et les peuples étaient victimes de représailles s'ils n'abondaient pas dans ce sens. En d'autres termes, c'est le prix que nous avons dû payer. Il était cependant clair que dès qu'une situation faisait appel à l'autorité morale des capitales des pays qui étaient les premiers à prêcher la moralité, on s'apercevait alors que ces leçons de morale ne servaient en fait que des intérêts nationaux.

Nul ne conteste que les États ont besoin de protéger leurs intérêts nationaux. Cependant, c'est notre refus de prendre en compte nos intérêts propres qui est au coeur des divisions entre nos États depuis si longtemps et qui a récemment ébranlé la confiance des peuples du Nord et du Sud dans l'économie.

La fin de la guerre froide a fait naître de nouvelles menaces pour la paix régionale et mondiale. Les guerres civiles, qui trouvent leurs racines dans l'intolérance ethnique, raciale et religieuse, mettent en péril la sécurité de nombreux États et de nombreuses régions. Le retard et la sélectivité avec lesquels la communauté internationale a réagi face à certains de ces conflits ont été plutôt troublants, car ils ont été à l'encontre du concept de sécurité collective consacré dans la Charte. L'Article 24 de la Charte confère non seulement au Conseil de sécurité la «responsabilité principale» du maintien de la paix et de la sécurité internationales mais l'engage également à une «action rapide et efficace» en cas de violation. Toutefois, dans notre région du monde, nous nous demandons souvent quelle a été l'«action rapide et efficace» du Conseil lorsque le Rwanda était déchiré. Où était le Conseil quand le Libéria était en proie au chaos? Quelle a été l'«action rapide et efficace» lorsque le peuple de Sierra Leone agonisait sous le joug d'une dictature brutale?

Au vu de la sélectivité du Conseil de sécurité face aux problèmes relevant de la paix et de la sécurité internationales, et en dépit de nos faibles ressources, nous avons dû dépendre de nos propres efforts pour faire face aux luttes internes dans certains pays de notre région. Nous engageons les gouvernements de ces pays à continuer à faire des sacrifices et à déployer tous les efforts possibles pour parvenir à la réconciliation nationale, à la paix et à la stabilité.

La situation internationale continue à être empoisonnée par des sanctions économiques, commerciales et financières unilatérales qui, dans certains cas, ont même des conséquences extraterritoriales.

Certaines de ces actions ont sapé les gains socioéconomiques accumulés par Cuba au cours de ces dernières décennies, privant ainsi tout un peuple de la jouissance des droits de l'homme et de sa dignité. Le monde aurait à gagner d'une solution pacifique aux différends entre les États-Unis et Cuba, et nous demandons aux États-Unis de régler ses différends avec Cuba par le biais de négociations sur la base de l'égalité et du respect mutuel.

Nous sommes tout autant préoccupés par les répercussions de l'imposition de sanctions par le Conseil de sécurité à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne. Toutefois, nous sommes profondément heureux de l'évolution récente de la situation en ce qui concerne le procès éventuel des deux suspects du vol 103 de la Pan Am qui avait explosé au-dessus de Lockerbie.

Nous appelons le Royaume-Uni, les États-Unis et les Pays-Bas à engager des discussions avec la Jamahiriya arabe libyenne, directement ou par l'entremise du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'ils s'entendent sur l'organisation d'un procès qui assure des conditions de sécurité appropriées aux deux suspects.

En ce qui concerne le Sahara occidental, nous demandons au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de poursuivre leurs efforts en vue de trouver une solution juste et pacifique aux différends non résolus et d'organiser un référendum régulier et libre. Nous ne permettrons pas qu'un pays africain voisin soit colonisé à nouveau par un autre pays africain.

Le Ghana partage les préoccupations et les déceptions de la communauté internationale à l'égard de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient. Nous estimons que les initiatives qui ont été prises jusqu'à présent pour appuyer le processus, y compris les accords de Madrid et d'Oslo, ainsi que le principe d'échange de territoires contre la paix, constituent une base satisfaisante pour un règlement juste et durable. La communauté internationale souhaite unanimement voir l'instauration d'une paix juste au Moyen-Orient, laquelle dépend certainement de la question palestinienne.

La condamnation par ma délégation de toutes les formes et de toutes les manifestations de terrorisme et de pratiques mercenaires est dictée, sans aucun doute, par leurs conséquences tragiques sur la stabilité politique ainsi que le développement économique et social des États. Les actes terroristes, en particulier, sont des moyens totalement inacceptables de chercher à réparer un tort quel qu'il soit, d'atteindre des visées politiques ou de soutenir une cause. C'est pour ces raisons que nous avons condamné les récents attentats à la bombe terroristes à Nairobi et à Dar es-Salaam, qui ont fauché des centaines de vies innocentes, blessé des milliers de personnes et causé des destructions massives de bâtiments, de même que la menace permanente qui pèse sur les Américains à travers le monde.

Je suis fier de dire que depuis qu'il est devenu Membre de cette organisation, le 8 mars 1957, deux jours seule-

ment après son accession à l'indépendance, le Ghana est resté fidèle à son attachement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, principale raison d'être de cette organisation. En 1960, trois ans seulement après son indépendance, mon pays a répondu à l'appel lancé par l'Organisation et a fourni des troupes et des ressources à l'opération de maintien de la paix des Nations Unies déployée dans l'ancien Congo belge, qui est aujourd'hui la République démocratique du Congo.

Depuis, nous avons toujours été très résolus dans notre participation constante aux efforts de paix déployés par l'Organisation dans toutes les régions du monde. En ce moment même, le Ghana fait partie des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, avec du personnel servant dans huit missions des Nations Unies en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient.

Le Gouvernement et le peuple ghanéens sont très fiers de leur participation à ces efforts de paix internationaux, même si le coût en a été lourd pour notre pays en développement. Il s'agit d'un sacrifice non seulement en termes de ressources matérielles, mais aussi en termes de ressources humaines, car le Ghana, tout comme ses voisins, a perdu des fils et des filles au cours de ces opérations.

Nous nous félicitons de l'adoption l'an dernier de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Mon pays s'est joint au grand nombre de pays qui ont signé la Convention à Ottawa en décembre dernier et est sur le point de la ratifier. Nous espérons que dans un avenir relativement proche, les conditions permettront l'adoption universelle de cette Convention, afin de nous permettre de débarrasser notre planète de ces armes inhumaines qui continuent de tuer et d'amputer des civils innocents longtemps après les conflits durant lesquels elles ont été posées. Nous pensons sincèrement que la communauté internationale doit accorder une plus grande attention au déminage et à la réhabilitation en raison des lourdes conséquences qu'entraîne la présence de ces mines pour les économies des pays touchés ainsi que pour les millions d'agriculteurs qui contribuent à nourrir leurs familles.

La Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour pénale internationale, convoquée à Rome en juin et juillet derniers, est un heureux aboutissement des efforts que nous avons faits conjointement pour créer un cadre juridique et institutionnel permettant de poursuivre les responsables de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et de violations

graves du droit international humanitaire. Nous espérons sincèrement que l'esprit de compromis qui a conduit à l'approbation par la grande majorité du traité de Rome influera de la même façon sur les travaux de la Commission préparatoire chargée d'assurer la mise en place rapide d'une cour pleinement fonctionnelle et efficace.

Une fois de plus, le Ghana doit à son grand regret s'associer à tous ceux qui ont fait part de leur préoccupation quant à la situation financière qui persiste au sein de l'Organisation, caractérisée par de très faibles réserves et d'énormes arriérés. La situation financière critique persistante met en péril notre Organisation en cette période de réforme. Il est regrettable que certains États ne versent pas plus leurs contributions mises en recouvrement qu'ils ne règlent leurs arriérés, alors que d'autres persistent à aggraver la situation en assortissant le respect des obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Charte à des conditions et critères aussi déraisonnables qu'inacceptables. À cet égard, je dois reconnaître qu'il y a parmi nous des pays très petits mais extrêmement riches qui auraient pu offrir leur aide sans pour autant entamer leur richesse et leurs ressources nationales.

L'aide à l'ONU doit se manifester non sous forme de vœux pieux, mais dans la volonté de tous les États Membres d'honorer les obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Charte à l'égard de l'Organisation, y compris le paiement des contributions afin d'assurer à l'Organisation une assise financière solide qui lui permette de s'acquitter de son mandat et des ses engagements pressants.

Pour terminer, je tiens à confirmer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général et à l'Assemblée pour les réformes globales qu'ils ont entreprises pour restructurer, revitaliser et démocratiser l'ONU. Je félicite très sincèrement le Secrétaire général et l'Assemblée pour les résultats obtenus à ce jour. Et je puis assurer l'Assemblée et le Secrétaire général que ma délégation et mon pays continueront de collaborer avec eux dans le cadre de ce processus de réforme et dans tous les aspects de l'activité de l'Organisation, afin que l'Organisation continue, au XXI^e siècle, à mieux servir la communauté mondiale et les générations à venir dans le maintien et le renforcement de notre sécurité collective et dans la promotion d'une coopération internationale de nature à améliorer le bien-être économique et social de tous nos peuples.

C'est justement là la vision des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Et c'est là l'engagement que nous avons pris.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Ghana de l'allocution qu'il vient de faire.

Le capitaine (retraité) Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana, est escorté de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wolfgang Schüssel, Président du Conseil de l'Union européenne, Vice-Chancelier et Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Autriche.

M. Schüssel (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole au nom de l'Union européenne. En cette qualité, j'aimerais vous adresser, Monsieur le Président, mes félicitations chaleureuses et sincères pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, à la cinquante-troisième session. Nous sommes heureux qu'un éminent homme d'État d'Amérique latine préside nos délibérations. Je suis convaincu que votre expérience, votre talent et votre énergie augurent bien du succès des travaux de notre session.

Je souhaite exprimer la vive reconnaissance de l'Union européenne pour l'exceptionnel rôle directeur qu'a joué notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, et pour son excellent travail à la tête des Nations Unies. Nous soutenons pleinement sa «révolution tranquille» en matière de réformes institutionnelles. Nous nous réjouissons de collaborer avec lui pour préparer l'Assemblée du millénaire en l'an 2000 à relever les défis de la solidarité humaine.

En cette fin de siècle, nous vivons une période fascinante et excitante bien que difficile et complexe, qui se caractérise par l'incertitude et l'imprévisibilité. Les guerres locales et les conflits ethniques se sont poursuivis et de nouveaux affrontements ont éclaté. Les «processus de paix» ont connu des succès plutôt mitigés, et certains ont manifesté une fâcheuse tendance à s'effriter. La menace des armes de destruction massive est toujours aussi alarmante. La majorité de la population terrestre vit encore dans des conditions misérables. Des catastrophes environnementales d'une énorme gravité frappent bien trop souvent notre planète. La criminalité organisée, le trafic de drogues illicites et le terrorisme sont les plaies de notre époque. Les crises

financières et économiques de dimensions sans précédent n'épargnent aucune région, l'Asie et la Russie en étant les illustrations les plus récentes.

Chaque citoyen du monde ressent directement et immédiatement l'impact de ces phénomènes : les économies sont plus imbriquées que jamais et l'information fait le tour du monde en quelques secondes. Personne ne peut échapper aux forces de la mondialisation; cependant, nous pouvons tous nous unir, non seulement pour faire face aux menaces transnationales, mais également pour récolter les fruits de la mondialisation. Les Nations Unies ont un rôle clef à jouer dans cet effort collectif. Seule notre Organisation universelle dispose de l'envergure et de la légitimité qui peuvent permettre de créer les principes, les normes et les règles essentiels pour exploiter le potentiel de la mondialisation tout en maîtrisant ses effets négatifs.

Les turbulences sur les marchés financiers ne peuvent être traitées qu'au niveau mondial, en s'attaquant aux causes politiques aussi bien qu'aux aspects financiers et économiques. Il est impératif que les pays industrialisés et les pays en développement élaborent une stratégie commune dans un cadre de coopération financière internationale, y compris le Groupe des 22, et formulent des normes et des règles pour les transactions financières. Nous avons besoin maintenant de leadership. Les remèdes à court terme ne suffisent pas, des politiques à long terme tournées vers l'avenir sont nécessaires. Il nous faut investir à la fois dans la croissance durable et dans la solidarité. Aussi grave que soit la crise il n'y a pas de raison de céder à la panique. L'économie mondiale est fondamentalement saine, avec deux tiers de la population de la planète vivant dans des zones de croissance potentielle. Il nous arrive de l'oublier.

Le modèle européen d'économie de marché a permis de tirer le meilleur profit des forces de la mondialisation : le respect des intérêts et des souhaits des citoyens, la démonstration d'une solidarité envers les pauvres et les personnes défavorisées, la promotion du partenariat social entre employeurs et travailleurs et la lutte contre le chômage par la création d'emplois constituent des éléments intrinsèques d'une économie sociale de marché. Nous estimons que ce modèle européen d'économie sociale de marché mérite d'être pris sérieusement en considération à notre époque troublée et complexe. À vrai dire, c'est une sorte de troisième voie que certains recherchent.

La réponse de l'Europe aux défis de la mondialisation consiste en deux «projets du millénaire» qui changeront la face de notre continent : l'introduction de l'euro et l'élargissement de l'Union.

La monnaie unique améliorera le fonctionnement du marché unique, contribuera à assurer l'emploi et encouragera les réformes structurelles axées sur le marché qui sont nécessaires pour sauvegarder la compétitivité de l'Europe. La création de l'euro a la capacité de stabiliser l'environnement économique international et de promouvoir le commerce international. Sous l'angle de l'économie mondiale, il s'agira là de l'effet le plus important de la monnaie unique. Les marchés ont déjà anticipé l'introduction de l'euro, comme le confirme la stabilité des monnaies faisant partie de l'euro à un moment où d'autres pays et d'autres régions connaissent des crises financières graves. Par conséquent, l'euro crée une zone de stabilité et de prospérité qui profitera à l'économie mondiale dans son intégralité.

Le deuxième «projet du millénaire» qui aura des conséquences de grande portée est l'élargissement de l'Union européenne. Nous sommes convaincus que l'intégration de nos voisins constitue la meilleure manière de préserver une stabilité politique durable et le progrès économique au sein de l'Europe. Un élargissement réussi imprimera un nouvel élan à l'Union et renforcera son rôle au profit de tous les citoyens d'Europe et du monde. Le processus d'élargissement de l'Union ne signifie pas que l'Union sera davantage tournée vers l'intérieur ou «eurocentrique». Au contraire, nous sommes convaincus que l'Union doit continuer à regarder vers l'extérieur et vers l'avenir. L'élargissement de l'Union ira de pair avec le développement de nos relations traditionnelles avec d'autres pays et permettra d'exporter la stabilité dans le monde.

En qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, je souhaiterais assurer les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qu'une Union élargie dotée d'une monnaie commune forte sera un partenaire fiable et solide pour les Nations Unies et le monde.

Je voudrais souligner l'extrême intérêt que l'Union européenne porte à la stabilité politique et économique de la Russie. Nous espérons que le nouveau Gouvernement de la Russie sera en mesure de rétablir la confiance au sein de la population russe et de la communauté financière internationale. Nous nous tenons prêts à poursuivre notre coopération avec les autorités russes en appuyant les efforts soutenus qui ont été entrepris en faveur de la stabilisation et des réformes.

Qu'il me soit permis maintenant d'attirer l'attention sur un sujet auquel j'accorde la plus haute priorité : la protection du groupe le plus vulnérable de la société, nos enfants. Je suis profondément convaincu qu'une politique clairvoyante, tant intérieure qu'extérieure, devrait tendre au bien-

être des générations futures. Nous, hommes d'État, diplomates et décideurs de 185 nations, réunis au sein de cette assemblée, avons la responsabilité énorme de définir des politiques orientées vers l'avenir, au service des jeunes citoyens de notre planète. Ces politiques renferment un principe fondamental : nos enfants doivent vivre leur enfance dans la paix, la liberté, la prospérité et la sécurité, - sans être soumis à des sévices, à la violence ou à l'exploitation.

Dans le monde entier, des millions d'enfants et d'adolescents sont exploités et leurs droits fondamentaux sont violés de multiples manières. Il convient de constituer un front mondial pour lutter contre le mauvais traitement des enfants, en particulier l'exploitation sexuelle, le phénomène affligeant des enfants-soldats et le travail des enfants.

L'Union européenne soutient le projet de convention de l'Organisation internationale du Travail concernant le travail des enfants. La participation des enfants aux conflits armés et ses conséquences désastreuses méritent une attention particulière et appellent une action de la part de la communauté internationale. J'invite instamment tous les États et les parties aux conflits à respecter pleinement les normes internationales en vigueur, à cesser d'utiliser les enfants comme des combattants et à soutenir pleinement le travail d'Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général, pour les enfants dans les conflits armés.

L'exploitation sexuelle des enfants est l'un des phénomènes les plus odieux de notre époque. L'Union européenne met particulièrement l'accent sur la lutte contre la prostitution des enfants et la pédopornographie, notamment la diffusion de cette dernière sur Internet. Les nouvelles technologies de l'information génèrent aussi de nouveaux défis. C'est la raison pour laquelle, nous devons plus que jamais interdire la production, la diffusion et la détention de matériel pédopornographique sous toutes ses formes — imprimée, audio, électronique et vidéo. De nombreux pays ont déjà adopté une législation interne en la matière. Mais, seule une interdiction de la pédopornographie à l'échelle mondiale sera efficace. À cet égard, nous espérons que le protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie exploitant les enfants pourra être mis au point prochainement.

Les mesures législatives doivent être complétées par une meilleure coopération entre les services de police et les autorités judiciaires à l'échelon national et international. J'en appelle aux gouvernements, à l'Organisation des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux entreprises privées, y compris aux fournisseurs de

services en ligne et de services Internet, pour qu'ils unissent leurs efforts dans une croisade contre le mauvais traitement des enfants. Pour chacun des jours où nous n'agissons pas en ce sens, les enfants innocents de notre planète paient un prix terrible.

Les droits de l'homme, la gestion démocratique des affaires publiques et l'état de droit sont devenus un élément central de la prévention des conflits et de la gestion des crises. Le respect et la promotion des droits de l'homme sont devenus une composante essentielle des politiques de l'Union : ils jouent un rôle significatif dans les relations contractuelles avec les pays tiers, dans la coopération au développement et en matière de politique étrangère et de sécurité commune.

Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre de la Déclaration et du programme d'action de Vienne devraient être l'occasion d'évaluer de manière critique les progrès accomplis par tous les États. Le Conseil de l'Union européenne, en commémorant cet anniversaire le 10 décembre à Vienne, lancera un signal fort afin de renforcer encore le programme des Nations Unies en matière de droits de l'homme, et notamment le rôle du Haut Commissaire aux droits de l'homme.

L'Union européenne poursuivra ses efforts pour intégrer pleinement les droits de l'homme ainsi que les questions d'égalité des sexes dans toutes les activités du système des Nations Unies. Nous espérons que l'adoption de la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme constituera un message fort en faveur du soutien des militants des droits de l'homme de par le monde. L'Union européenne se félicite des progrès accomplis par le groupe de travail chargé de l'élaboration d'un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'un projet de protocole à la Convention contre la torture, et elle espère que ces groupes seront en mesure d'achever leurs travaux l'année prochaine.

J'aimerais souligner que nous souhaitons vivement coopérer avec d'autres gouvernements et la société civile pour améliorer la situation des droits de l'homme dans toutes les régions du monde. À cette fin, l'Union soutient un vaste ensemble de projets et de programmes dans le domaine des droits de l'homme, de l'état de droit et de l'aide au processus électoral. Nous oeuvrerons également pour l'abolition complète de la peine de mort et, entretemps, nous appellerons à un moratoire sur toutes les exécutions partout dans le monde.

La communauté internationale est confrontée à un nombre croissant de formes nouvelles et toujours différentes de conflits qui deviennent souvent violents. Hormis l'adoption de mesures de prévention opérationnelle qui s'attaquent aux conséquences des conflits et vont de la diplomatie préventive et de toutes les formes de règlement pacifique des différends au déploiement préventif de forces, nous devons nous concentrer sur les causes profondes, telles que le manque de respect pour les minorités. Nous avons donc besoin d'une politique qui permette de prévoir les événements et soit axée sur la prévention précoce des flambées de violence.

En outre, le mécanisme d'alerte rapide constitue un autre élément clef d'une stratégie globale de prévention des conflits et une condition préalable à toute nouvelle action. Enfin, les actions de relèvement après les conflits doivent être plus générales et mieux coordonnées afin de faire face aux problèmes plus vastes de l'aide humanitaire, de la reconstruction économique et sociale ainsi que du respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. L'Union européenne soutient fermement les efforts déployés par l'ONU pour renforcer ses moyens en matière de prévention des conflits et de gestion des crises.

Nous sommes profondément attachés au rôle primordial de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et à la fonction essentielle des opérations de maintien de la paix de l'ONU. La force de cet attachement ressort des chiffres suivants : 4 500 soldats et policiers originaires des pays de l'Union européenne participent aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, soit plus d'un tiers du personnel des forces de maintien de la paix de l'ONU. Des milliers d'autres hommes et femmes de l'Union européenne ont participé et participent à des opérations organisées sous le mandat de l'ONU, telles que la Force de stabilisation en Bosnie. Notre contribution financière représente près de 40 % du budget de maintien de la paix de l'ONU.

Nous nous félicitons du caractère de plus en plus multidimensionnel des opérations de maintien de la paix, qui crée de nouveaux défis pour les forces de maintien de la paix sur le terrain. De nos jours, la fonction de maintien de la paix de l'ONU ne comporte pas uniquement des tâches militaires, mais un ensemble d'autres missions telles que les activités de police civile, l'aide humanitaire, le déminage, les mesures de désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, le renforcement et le contrôle du respect des droits de l'homme et, en dernier lieu, mais pas moins importante, l'information du public. À cet effet, l'ONU doit disposer d'un département des opéra-

tions de maintien de la paix fort, qui soit capable de remplir ses fonctions de manière efficace. À la suite de la décision de l'Assemblée générale de réduire progressivement le nombre de postes occupés par du personnel détaché, nous insistons pour que soient préservés les compétences et les résultats récemment enregistrés par ce département.

L'Union européenne est gravement préoccupée par l'intensification de la menace en matière de sécurité qui pèse sur le personnel des missions de l'ONU, en particulier sur les observateurs militaires non armés et sur le personnel civil. Conscients de la responsabilité de l'ONU et des États Membres envers les participants aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, nous souhaitons rappeler l'obligation qui incombe aux pays d'accueil et aux parties aux conflits d'assurer la sécurité de ces opérations.

J'aimerais exprimer mon admiration et ma gratitude à tous les hommes et toutes les femmes qui servent sous la bannière des Nations Unies dans le cadre d'opérations de paix, partout dans le monde. Ils font preuve d'un courage, d'une motivation et d'un idéalisme remarquables. De même, je souhaite faire part de ma profonde sympathie aux familles des membres du personnel de l'ONU qui ont perdu la vie au service de la paix.

Estimant qu'il s'agit là d'un élément fondamental du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité nationale, l'Union européenne attache la plus haute importance à la réalisation de progrès dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. À cet égard, l'Union européenne entend rappeler qu'elle est profondément préoccupée par la grave menace que les essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan en mai 1998 font peser sur la paix et la sécurité internationales. L'Union européenne a invité les deux pays à adhérer aux systèmes internationaux de non-prolifération, notamment en signant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tel qu'il se présente. L'Union engage vivement l'Inde et le Pakistan à s'abstenir de pratiquer des essais nucléaires et de mettre au point ou de déployer des armes nucléaires et des missiles pouvant être équipés de charges nucléaires. De même, nous invitons les deux pays à entamer un dialogue de fond et à s'entendre sur des mesures destinées à instaurer un climat de confiance.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la clef de voûte du système mondial de non-prolifération et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire. Nous sommes attachés à la prompte entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous saluons la récente ratification du

Traité par plusieurs pays. Nous invitons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans aucune modification. La conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles apportera une contribution considérable à la non-prolifération et au désarmement nucléaire. Nous nous félicitons grandement de ce que tous les obstacles qui empêchaient d'entamer ces négociations ont enfin été surmontés et nous nous réjouissons de participer aux négociations de fond. Nous restons d'avis que les efforts systématiques et progressifs déployés par les États détenteurs d'armes nucléaires pour réduire ce type d'armement doivent être intensifiés et poursuivis avec détermination.

Les armes biologiques constituent un grave danger. Le fait qu'elles peuvent être aussi fabriquées par des acteurs non-étatiques est atterrant. Par conséquent, l'Union européenne place au premier rang de ses priorités le renforcement de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines. Nous nous efforçons de parvenir à conclure en 1999 les négociations sur un protocole juridiquement obligatoire établissant un régime de vérification et de conformité. Je souhaiterais également souligner que nous sommes attachés à l'universalité et à la mise en oeuvre pleine et effective de la Convention sur les armes chimiques, qui fait date dans le processus du désarmement.

L'Union européenne réaffirme sa détermination de parvenir à l'élimination complète des mines antipersonnel terrestres de par le monde et salue l'ouverture à la signature de la Convention d'Ottawa. Nous constatons avec satisfaction que le nombre des signataires et des ratifications augmente régulièrement et que la Convention entrera en vigueur le 1er mars 1999. Le fait que le nombre requis de 40 ratifications a été atteint si rapidement souligne l'importance que la communauté internationale attache à cette entreprise. Étant le principal donateur en matière d'activités antimines, l'Union européenne contribue, de manière importante, à résoudre les problèmes causés par ces armes.

Les conflits internes conjugués à la prolifération des armes individuelles constituent un problème de taille pour la communauté internationale. Cette question appelle une réponse multiple. L'Union européenne, pour sa part, a adopté un code de conduite en matière d'exportation d'armes et a, par là même, fixé des normes communes élevées. En outre, nous appliquons actuellement le programme de l'Union européenne pour la prévention du trafic illicite d'armes conventionnelles et la lutte contre ce trafic. Au titre de ce programme, nous apporterons notre aide aux pays tiers pour prévenir et combattre le trafic illicite d'armes et offrirons notre assistance aux pays touchés.

À l'orée du nouveau millénaire, près d'un quart de la population mondiale - principalement des femmes et des enfants — continue à vivre dans le dénuement total tandis qu'un autre tiers est très pauvre. Alors que le fléau de la pauvreté continue à défier la communauté internationale, il est aussi apparu, au cours de ces dernières décennies que des progrès pouvaient être accomplis dans la réduction de la pauvreté. L'objectif d'éradication de la pauvreté, par le biais d'une croissance soutenue et du développement économique et social, doit être placé au centre de la coopération internationale pour le développement.

La pauvreté a de nombreux aspects et doit faire l'objet d'une approche globale soucieuse des questions d'égalité des sexes dans le cadre d'un développement durable, sur la base de l'interdépendance et du renforcement mutuel du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement. L'Union européenne attache de ce fait une grande importance à un suivi intégré et coordonné des conférences internationales. Alors que les gouvernements ont la responsabilité principale de leur mise en oeuvre, le système des Nations Unies, en tant que cadre de la coopération internationale, a un rôle clef à jouer en matière de soutien et de coordination des efforts nationaux.

Un nouveau partenariat mondial entre les pays en développement, les pays développés, les institutions multilatérales et la société civile, mettant l'accent sur une participation nationale et la complémentarité des efforts, doit être institué afin de parvenir à un développement durable axé sur les citoyens. Sur la base de sa position unique de premier fournisseur d'aide au développement dans le monde, l'Union européenne s'engage résolument en faveur de la mise en place d'un tel partenariat à l'échelle mondiale.

Parmi les différents cadres de coopération, l'actuelle Convention de Lomé, qui expirera en février 2000, demeure essentielle. Lors des futures négociations sur une prochaine convention, l'Union européenne cherchera à renforcer son partenariat avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. En tirant parti de l'expérience acquise à ce jour, il conviendra d'élaborer un cadre moderne et efficace de coopération afin de maintenir, au XXI^e siècle, des relations fortes et importantes entre l'Union, d'une part, et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'autre part. Je suis convaincu que la coopération dans le cadre de la Convention de Lomé contribuera efficacement à éradiquer la pauvreté et à intégrer les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans notre système économique mondial.

Nous sommes attachés au développement durable en tant que principe directeur de la politique nationale et de la

coopération internationale dans nos politiques. Reconnaisant qu'un environnement sain joue un rôle essentiel dans la qualité de la vie, l'Union européenne accorde une grande importance à la réforme du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Nous nous féliciterions si davantage de coordination, de précision et d'efficacité étaient apportées dans ces domaines. Le Protocole de Kyoto, par lequel les États membres de l'Union européenne se sont engagés à réduire de 8 % les gaz à effet de serre, constitue un pas important sur la voie du développement durable. En tant que pays développés, nous sommes prêts à prendre la tête du combat contre le changement climatique. La Communauté européenne et ses États membres sont déterminés à traduire les engagements pris à Kyoto en réalisations concrètes.

Dans le cadre du développement durable, les questions démographiques sont particulièrement préoccupantes. Elles ont une influence directe sur la santé humaine et la qualité de la vie. Dans les prochaines décennies, la taille de la population et la pyramide des âges constitueront des facteurs importants qui interagiront avec le développement économique et l'environnement dans toutes les parties du monde. C'est donc fort à propos qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sera convoquée l'année prochaine pour examiner et évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994.

La lutte contre la drogue est une des principales priorités de l'Union européenne. La récente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue a été un pas important dans le cadre des efforts déployés au niveau international pour lutter contre le fléau planétaire qu'est la toxicomanie. Je tiens à rendre hommage au directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), M. Pino Arlacchi, et à tous ceux qui ont participé à l'excellente préparation de cette session extraordinaire. Les responsables politiques ont adopté à l'unanimité une série de documents importants, et notamment une déclaration politique, plusieurs plans d'action, des calendriers et un certain nombre de mesures concrètes.

Nous nous félicitons de ce que la session extraordinaire a adopté une stratégie de lutte contre la drogue, qui est équilibrée, intégrée et soucieuse d'égalité entre les sexes.

Nos engagements nouveaux supposent des efforts tant au niveau de l'offre qu'au niveau de la demande, qui constituent maintenant des paramètres d'égale valeur dans le cadre de la lutte contre la drogue. Nous attendons beaucoup, en particulier, de l'élaboration d'un programme d'action opérationnel relatif à la réduction de la demande. L'Union européenne soutient sans réserve un suivi et une mise en oeuvre effectifs et rapides des résultats de la session extraordinaire.

Compte tenu des importants mandats, vastes et nouveaux, définis dans le domaine de la lutte internationale contre la drogue, il convient d'élargir le noyau des donateurs du PNUCID. L'Union européenne continuera à soutenir le précieux travail du PNUCID, qui est le chef de file au niveau international pour le suivi de la session extraordinaire.

La lutte contre le crime organisé et, partant, les travaux du Centre pour la prévention de la criminalité internationale des Nations Unies, revêt la plus haute importance. Dans ce contexte, nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre le PNUCID et le Centre pour la prévention de la criminalité internationale, qui permettra d'accroître la synergie entre ces deux programmes. Le danger que le crime organisé transnational représente pour la communauté mondiale en s'insinuant dans de nombreux secteurs de nos sociétés doit être contré par des mesures internationales efficaces. Nous sommes donc partisans de l'élaboration d'une convention contre le crime organisé transnational, et nous nous réjouissons de l'esprit constructif et productif qui a caractérisé la réunion préparatoire, qui s'est tenue à Buenos Aires.

Les monstrueuses attaques à la bombe qui ont eu lieu en Afrique et en Irlande du Nord ont ramené le terrorisme à l'avant-plan des préoccupations internationales. L'Assemblée générale, en fixant des normes pour la lutte contre le terrorisme, a adopté un certain nombre de résolutions et pas moins de 11 conventions contre le terrorisme. La Sixième Commission négocie actuellement une convention pour la suppression des attentats terroristes nucléaires. Sa mise au point rapide témoignerait de la détermination de la communauté internationale à poursuivre sans relâche les terroristes. Seule une action concertée nous permettra de gagner la bataille contre les terroristes. Plus nombreux seront les pays qui s'uniront à cet effort, moins nombreux seront les refuges où les terroristes pourront se cacher.

Le succès de la Conférence sur la création d'une Cour pénale internationale est une réalisation historique. L'Union européenne approuve sans réserve les résultats de la Confé-

rence de Rome et le statut qui a été adopté à une écrasante majorité par les États participants. Ce statut jette les bases d'une Cour efficace et crédible grâce à laquelle les crimes les plus odieux ne resteront plus impunis et leur perpétration sera une fois pour toutes découragée, ce qui contribuera au progrès de la paix et de la démocratie dans le monde. L'Assemblée générale doit maintenant prendre les décisions appropriées pour faire de cette cour une réalité. L'Union européenne est prête à tout mettre en oeuvre pour contribuer à la réalisation de ces tâches.

Comme par le passé, l'Union européenne présente, dans un mémorandum diffusé en tant que partie intégrante de ce discours, ses relations avec des pays tiers, ainsi que sa position à l'égard des conflits qui ont lieu dans les différentes régions du monde. Le mémorandum de l'Union européenne est un condensé utile de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union et des politiques communautaires pertinentes. Qu'il me soit permis de soulever plus particulièrement certaines questions qui méritent toute notre attention.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par la montée spectaculaire de la tension au Kosovo. Des centaines de personnes ont été tuées et plus de 250 000 autres ont été contraintes de quitter leurs foyers à la suite des affrontements armés; la menace d'une catastrophe humanitaire devient de plus en plus réelle. La responsabilité de cette situation désastreuse incombe en premier lieu aux autorités serbes et yougoslaves, car leurs opérations policières et militaires ont entraîné pour la population civile des conséquences d'une ampleur injustifiable. Il appartient donc au Président Slobodan Milosevic d'ordonner la cessation de tous les actes de répression qui frappent la population civile au Kosovo. En même temps, l'Union attend de toutes les parties concernées qu'elles rejettent toute forme de violence.

Avec des organisations humanitaires, l'Union a lancé une série de projets destinés à créer des conditions favorables au retour des réfugiés avant le début de l'hiver. Le retrait progressif des forces serbes et la cessation des opérations armées doivent intervenir dès maintenant pour convaincre la population de revenir dans leurs foyers. L'Union européenne invite instamment les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à autoriser l'accès illimité des organisations humanitaires, des observateurs et des experts légistes internationaux à toutes les zones du Kosovo.

Des négociations entre les deux parties, avec une participation internationale, doivent s'ouvrir dès que possible

pour arrêter des mesures de confiance et définir un nouveau statut pour le Kosovo. Toutefois, un dialogue sérieux ne peut s'engager sans une cessation de l'offensive serbe actuelle, la fin des effusions de sang et une amélioration sensible de la situation humanitaire catastrophique. L'Union européenne espère que des progrès pourront être réalisés en République fédérale de Yougoslavie sur la voie de la démocratie, qui est une condition préalable au règlement du conflit. L'objectif final du processus de réforme doit être l'intégration à part entière de la République fédérale de Yougoslavie au sein de la communauté internationale.

L'Union demeure pleinement attachée à la mise en oeuvre des Accords de Dayton, à la stabilisation politique et économique, au retour des réfugiés et au renforcement de la société civile en Bosnie-Herzégovine. L'année écoulée a vu se réaliser des progrès importants dus aux fortes pressions exercées par la communauté internationale. Nous espérons que les élections qui ont eu lieu récemment en Bosnie-Herzégovine contribueront à la réconciliation des communautés ethniques et à la construction d'une nouvelle société civile.

En ce qui concerne l'Albanie, l'Union européenne est vivement préoccupée par la récente éruption de violence qui a suivi l'assassinat d'un homme politique, dirigeant du Parti démocratique. L'Union européenne lance un appel à tous les partis politiques albanais pour qu'ils adoptent une attitude constructive afin de pouvoir résoudre la crise par des moyens pacifiques grâce à des consultations politiques. Elle appelle les parties à abandonner toute stratégie de confrontation et à éviter les combats et les manifestations violentes. Un regain de violence ne fera que rendre plus difficile encore la réconciliation nationale.

Nous espérons sincèrement que l'instabilité qui règne toujours en Albanie pourra bientôt prendre fin, grâce notamment au règlement des difficultés politiques actuelles dues à la haine, à la méfiance réciproque et à diverses actions tant du Gouvernement que du principal parti d'opposition. L'Union européenne rappelle à toutes les factions politiques qu'elles se doivent de ne pas exacerber les divisions politiques, mais au contraire de renforcer l'esprit de coopération.

L'Union européenne poursuivra son assistance en fonction des progrès réalisés dans le dialogue politique et dans la stabilisation des institutions, notamment en matière d'activités de police.

L'Union européenne souligne une fois de plus que le statu quo à Chypre n'est pas acceptable. Elle réaffirme qu'elle appuie énergiquement les efforts déployés par le

Secrétaire général des Nations Unies et son Représentant spécial pour parvenir à un règlement négocié et durable de la question chypriote qui respecte la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité du pays, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'objectif étant l'instauration à Chypre d'une fédération bicommunautaire et bizonale.

L'Union européenne a entamé, le 31 mars, des négociations d'adhésion avec la République de Chypre; le processus d'adhésion et les progrès vers un règlement politique doivent se renforcer mutuellement. L'adhésion à l'Union européenne devrait être profitable à toutes les communautés et contribuer à l'instauration de la paix et de la réconciliation sur l'île.

À cet effet, l'Union européenne se félicite de la nomination du nouveau Représentant spécial adjoint des Nations Unies, Dame Ann Hercus.

L'Union européenne demeure profondément préoccupée par la stagnation persistante du processus de paix au Moyen-Orient, qui constitue une menace pour la stabilité de la région. L'Union estime que le processus de paix au Moyen-Orient est la seule voie qui peut mener à la sécurité et à la paix pour Israël, les Palestiniens et les États voisins. Une solution juste et durable revêt un intérêt fondamental pour l'Union européenne.

L'Union a réaffirmé sa position à l'égard de la situation qui règne dans la région lors du Conseil européen de Cardiff, en juin 1998. L'Union contribue activement aux efforts déployés pour promouvoir le processus de paix, non seulement en apportant une aide économique considérable mais aussi en mettant tout son poids politique dans la recherche d'une solution. Il est de la plus haute importance de restaurer la confiance entre les parties. Les bases de toute solution demeurent les principes arrêtés à Madrid et à Oslo, et notamment l'échange de territoires contre la paix, la mise en oeuvre intégrale des engagements existants pris dans les accords intérimaires israélo-palestiniens et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous invitons Israël à reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination, sans exclure la possibilité de la création d'un État autonome. Par ailleurs, nous invitons les Palestiniens à réaffirmer leur engagement en faveur du droit d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous rappelons aussi notre opposition aux colonies israéliennes dans les territoires arabes occupés et à d'autres mesures unilatérales telles que la modification du statut de Jérusalem. Plus que toute autre question, de tels actes, ainsi

que l'expansion constante des colonies, minent la confiance des Palestiniens dans le processus de paix.

L'Union européenne continuera à apporter son aide au peuple palestinien. L'évolution favorable de l'économie palestinienne est une condition essentielle de la stabilité politique.

Nous tenons à exprimer notre préoccupation face à l'absence de progrès sur les volets syrien et libanais, et nous insistons sur la nécessité de poursuivre les efforts pour dégager une solution à ces problèmes.

L'Union européenne soutient les efforts que font les États-Unis pour relancer les négociations. Elle estime que toutes les voies devraient être explorées pour restaurer un esprit de confiance mutuelle et des négociations constructives. À cet égard, l'Union européenne considère que les récentes propositions de la France et l'Égypte ainsi que de l'Envoyé spécial de l'Union européenne devraient être étudiées favorablement.

L'Afrique, en particulier l'Afrique subsaharienne, se trouve une fois de plus à la croisée des chemins. Dans son important rapport (A/52/871), intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», le Secrétaire général a fait une analyse claire de la situation et offre un cadre pour lui trouver une politique globale. L'Union européenne est profondément préoccupée par le nombre effroyable de victimes qu'ont entraîné les conflits ces derniers temps, et qu'ils continuent d'entraîner, principalement parmi les civils innocents. En dépit des efforts importants déployés au niveau régional et sous-régional, l'instabilité semble gagner du terrain, créant une spirale fatale qu'il faut absolument arrêter. J'invite donc instamment la communauté internationale à continuer d'associer ses efforts à ceux de l'Afrique pour résoudre les problèmes de ce continent, comme elle l'a fait en créant la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) et la Mission d'observation des Nations Unies au Sierra Leone (MONUSIL). L'Union européenne souhaiterait que la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales se développent parmi les pays africains sur toute une série de domaines. Nous espérons que la conférence Union européenne-Communauté de développement de l'Afrique australe, qui se tiendra à Vienne en novembre, apportera une importante contribution à cet effet.

Dans son rapport, le Secrétaire général met à juste titre l'accent sur l'importance de la création d'un environnement propice à une paix durable et à la croissance économique. Reconnaissant que la paix et la sécurité sont des préalables

indispensables, nous insistons sur la nécessité d'une bonne gestion des affaires publiques, y compris le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Ces valeurs sont des piliers essentiels de la politique de développement de l'Union européenne, qui est axée depuis plusieurs décennies sur un véritable partenariat avec l'Afrique.

L'Union européenne s'inquiète tout particulièrement de la crise que traverse la République démocratique du Congo et des risques plus vastes que l'escalade du conflit fait courir à la région tout entière. À cet égard, nous espérons que l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, M. Aldo Ajello, continuera de coopérer avec les représentants du Secrétaire général des Nations Unies.

L'Union européenne demande instamment à toutes les parties au conflit qui sévit en République démocratique du Congo de respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire et de s'abstenir de tout acte de violence à l'encontre des civils. Elle se félicite des initiatives qu'a prises l'Afrique dans le but de rechercher une solution pacifique à ce conflit, laquelle doit nécessairement passer par un règlement négocié, acceptable pour tous les Congolais. Cela permettrait à la République démocratique du Congo et aux autres pays de la région de trouver la paix et la stabilité, qui sont indispensables à leur développement. L'Union demeure prête à favoriser ce dialogue politique et à soutenir tout processus de négociation agréé par toutes les parties concernées, notamment grâce à l'assistance de l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs. Une conférence régionale pourrait être utile à un stade ultérieur pour aborder les questions pertinentes et pour renforcer la coopération régionale.

L'Union européenne est déterminée à jouer un rôle actif dans les efforts déployés pour mettre fin aux combats et restaurer la paix, la stabilité et le respect des droits de l'homme en Afghanistan. Nous sommes attachés à oeuvrer à l'instauration d'une paix durable en Afghanistan, à la cessation de l'intervention étrangère et à la promotion du dialogue entre les parties afghanes, notamment en soutenant le rôle central des Nations Unies. L'Union européenne attache une importance particulière à la lutte contre les stupéfiants et le terrorisme en Afghanistan.

L'Union européenne demeure vivement préoccupée par les violations constantes des droits de l'homme et du droit humanitaire en Afghanistan. Nous dénonçons la discrimination qui continue à frapper les femmes et les filles dans ce pays. Nous demandons fermement à toutes les factions, et en particulier aux Taliban, de reconnaître, de sauvegarder et

de promouvoir les droits de la personne humaine. De plus, nous les invitons vivement à mettre un terme aux politiques discriminatoires et à reconnaître, sauvegarder et promouvoir l'égalité des droits et la dignité des hommes et des femmes.

Les organisations non gouvernementales ne pourront retourner à Kaboul que lorsque les autorités en Afghanistan auront satisfait aux conditions nécessaires.

L'Union européenne réitère ses vives inquiétudes concernant la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi que des autres personnes travaillant avec lui et du personnel des organisations non gouvernementales en Afghanistan, et elle rappelle à toutes les factions qu'il leur incombe de garantir leur sécurité et leur liberté de mouvement. Nous condamnons la récente attaque perpétrée contre deux membres du personnel de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et l'assassinat de diplomates iraniens dans le nord de l'Afghanistan et réclamons une enquête urgente sur ces actes odieux. Nous invitons les Taliban à coopérer pleinement pour garantir la libération, sains et saufs, des autres diplomates et des autres ressortissants iraniens portés disparus en Afghanistan.

L'Union européenne a été étroitement associée au processus électoral au Cambodge, notamment aux opérations d'inscription des électeurs et d'observation du scrutin, pour lesquelles elle a envoyé quelque 200 observateurs qui ont coopéré dans d'excellentes conditions avec les Nations Unies et les autres groupes d'observateurs au sein du Groupe mixte d'observateurs internationaux.

Nous invitons toutes les forces politiques cambodgiennes à saisir cette occasion pour s'efforcer au maximum d'oeuvrer ensemble à la réconciliation nationale, et nous exprimons l'espoir que les élections auront jeté les bases de la prospérité et du bien-être futurs du peuple cambodgien. Le retour à la normale sur le plan politique encouragera l'Union européenne à envisager de nouveaux programmes d'assistance pour aider le Cambodge dans sa reprise économique.

L'Union prend acte avec satisfaction des résultats obtenus lors de la réunion consacrée à la question du Timor oriental qui a eu lieu en août à New York, sous les auspices de M. Kofi Annan, entre les Ministres indonésien et portugais des affaires étrangères. Nous rendons hommage au Secrétaire général et à son Représentant personnel pour les efforts qu'ils ont déployés à cet égard.

Nous nous félicitons de ce que les Ministres aient convenu d'engager des négociations approfondies sur des

points liés à la question du Timor oriental, évoqués dans le communiqué final de la réunion, sans que soient remises en cause leurs positions de principe fondamentales. Nous espérons que ces négociations aboutiront dans un proche avenir à une solution juste, globale et acceptable pour la communauté internationale, qui tienne pleinement compte des droits et des aspirations légitimes du peuple du Timor oriental, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux principes de la Charte des Nations Unies. L'Union se réjouit également de la perspective de voir la population du Timor oriental associée plus étroitement à la recherche d'une solution.

Je suis profondément préoccupé par les violations constantes des droits de l'homme et l'absence de progrès sur la voie de la démocratie en Birmanie/Myanmar. Nous déplorons vivement les mesures répressives prises par les autorités birmanes, notamment l'arrestation de plusieurs centaines de membres de l'opposition. Nous invitons une fois de plus le Conseil d'État pour la paix et le développement à mettre un terme aux violations des droits de l'homme et à engager un dialogue approfondi avec les dirigeants de l'opposition, y compris Daw Aung San Suu Kyi et les représentants des minorités ethniques, afin de mettre en place un gouvernement démocratique conformément à la volonté exprimée par la population lors des élections démocratiques qui ont eu lieu en 1990. L'Union s'efforce de coopérer étroitement avec d'autres pays, notamment dans la région, pour remédier à la situation inquiétante qui règne dans le pays.

Les défis du XXI^e siècle seront différents de ceux auxquels nous avons habituellement été confrontés au cours des dernières décennies, mais nous sommes convaincus que les Nations Unies constitueront plus que jamais l'enceinte indispensable de la coopération planétaire. Notre devoir est maintenant de rendre notre organisation mondiale apte à affronter le siècle prochain. Le programme de réformes du Secrétaire général fournit une base excellente à cet effet.

La réforme de notre Organisation mondiale est dans l'intérêt de tous ses États Membres. La réforme n'est évidemment pas une opération de réduction des coûts, mais un processus continu qui aboutira en fin de compte à une amélioration substantielle du travail réalisé au sein de la famille des Nations Unies. Ce processus aidera l'Organisation à mieux se concentrer sur l'accomplissement de ses mandats et sur l'amélioration de la mise en oeuvre des programmes. En conséquence, l'Union européenne conti-

nuera à soutenir énergiquement la réforme sur la base des propositions du Secrétaire général et des décisions de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne l'organisation et les méthodes de travail des instances intergouvernementales, et plus spécialement de l'Assemblée générale, nous attachons une importance particulière à la mise en oeuvre des réformes déjà adoptées. Nous souhaiterions d'autres améliorations, notamment pour la rationalisation des ordres du jour, la limitation des doubles emplois et une meilleure coordination entre les instances qui traitent des questions similaires.

L'Union européenne est fermement convaincue que l'Assemblée générale doit se concentrer sur la mise en oeuvre des accords importants réalisés dans certains de ses groupes de travail et lors des grandes conférences des Nations Unies. Les compromis minutieusement élaborés qui ont permis l'adoption par consensus ont été le résultat d'une énorme dépense de temps et d'énergie consentie par tous les États Membres.

L'Union européenne souhaite vivement que des solutions soient trouvées à la crise financière que traverse l'Organisation des Nations Unies. La persistance de niveaux élevés de contributions impayées sape la stabilité financière et la trésorerie de l'Organisation et, par conséquent, ses buts et principes. Cette situation fait peser une charge lourde et injuste sur les pays fournisseurs de contingents. Les États membres de l'Union européenne ont toujours honoré leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation des Nations Unies. Ils paient leurs contributions intégralement, à temps et sans conditions. Une base financière saine suppose que tous les États Membres s'acquittent des obligations que leur impose la Charte. Les États-Unis ne peuvent être exemptés de ces obligations.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, les États-Unis ont une responsabilité particulière vis-à-vis de l'ONU. Nous formulons l'espoir que Washington réglera bientôt ses arriérés et répondra aux attentes légitimes des États Membres à l'égard du rôle que jouent les États-Unis au sein de l'Organisation mondiale.

L'Union est passée de 100 millions d'habitants en 1958 à environ 400 millions aujourd'hui. Alors qu'elle représente seulement 8 % de la population mondiale, l'Union fournit 60 % de l'aide au développement et 50 % de l'aide humanitaire. Quatre-vingt pour cent de l'aide internationale à la Russie et aux républiques de l'ancienne Union soviétique et 50 % de l'aide aux territoires palestiniens sont versés par l'Union européenne. Quarante pour cent de l'aide

à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine proviennent des États membres de l'Union européenne. L'Union fournit également à l'Organisation des Nations Unies le soutien le plus important. La contribution des États membres de l'Union représente 36,2 % du budget ordinaire et 38,6 % du budget de maintien de la paix. L'Union est prête à user de son poids politique au profit de la communauté internationale dans son ensemble, et en particulier des pays en développement.

Permettez-moi, pour terminer, de réaffirmer l'attachement profond de l'Union européenne aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous continuerons à soutenir fermement l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général dans la réalisation des objectifs fondamentaux que sont le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le progrès économique et social et la promotion des droits de l'homme et des libertés démocratiques.

Le message qu'adresse l'Union européenne à l'Organisation des Nations Unies est clair. À la veille d'un nouveau millénaire, nous sommes confrontés à des menaces et à des défis communs. Nous devons joindre nos forces pour tirer profit des avantages de la mondialisation et en maîtriser les risques. Nous devons constituer une alliance planétaire pour la sécurité de l'homme. La coopération mondiale, telle que la conçoit l'Union, signifie la solidarité entre les hommes pour garantir la survie de notre planète et sauvegarder l'avenir des générations qui nous succéderont.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, S. E. M. Klaus Kinkel.

M. Kinkel (Allemagne) (*parle en allemand; interprétation à partir de l'interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection. Je vous souhaite bonne chance, comme je souhaite à tous une session couronnée de succès.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Oudovenko pour la façon dévouée dont il a mené les travaux de la cinquante-deuxième session. Il a fait progresser le processus de réforme à l'Organisation des Nations Unies et l'a maintenu à l'ordre du jour. Nous pouvons et nous devons donner suite à ces efforts.

Cette session de l'Assemblée générale revêt une signification particulière pour mon pays. Il y a 25 ans en effet, presque jour pour jour, le 19 septembre 1973, Walter Scheel

était le premier Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne à prendre la parole à l'Organisation des Nations Unies. Lorsqu'il a décrit ce qu'était notre vision de l'ONU, il a dit qu'elle signifiait davantage que la simple sécurité des États, davantage que la simple réglementation de leurs relations diplomatiques. Il a dit que sa raison d'être, c'était l'origine et la fin mêmes de toute politique rationnelle : les gens.

Cette description de notre rôle au sein des Nations Unies reste valable. L'Allemagne unie se sent elle aussi attachée à un monde libéré de la crainte et de la misère, à un monde protégé par la primauté du droit, à un monde qui offre à chacun ses chances et qui préserve les générations futures contre toute menace. C'est la vision contenue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous nous sommes considérablement rapprochés de cette vision au cours de ces 25 dernières années. La division de l'Allemagne, de l'Europe et du monde a été effacée. Le monde devient de plus en plus un «monde unique» fondé sur la démocratie et les droits de l'homme. Mais il devient aussi de plus en plus clair que la race humaine n'a jamais été aussi soudée dans sa destinée commune, unie face aux défis communs, qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les crises qui ont éclaté en Russie et en Asie ont ébranlé l'économie mondiale. Les fléaux mondiaux de la drogue, du crime organisé et du terrorisme étendent leurs tentacules partout dans le monde. L'année 1998 est celle des catastrophes climatiques. Deux tiers du Bangladesh se trouvent sous les eaux et les inondations du Yangtze en Chine ont fauché des milliers de vies.

Aucun État, qu'il s'agisse d'une superpuissance ou d'un petit État insulaire, ne peut maîtriser à lui seul ces problèmes mondiaux. Et personne ne peut non plus y échapper, surtout pas les diverses populations qui souffrent : le sans-abri du Bangladesh, le toxicomane en Europe, la victime de la guerre civile en Afrique.

Nous ne pouvons forger notre avenir que grâce à des efforts conjoints. Nous avons par conséquent besoin d'une action mondiale et d'une gestion mondiale face aux défis que pose le monde du XXIe siècle, pas demain ou après demain, mais aujourd'hui.

C'est là une mise à l'épreuve tant pour les gouvernements que pour les autres acteurs mondiaux : les organisations non gouvernementales et les entreprises multinationales. Jamais les organisations non gouvernementales n'ont été aussi importantes qu'elles le sont aujourd'hui. Sans elles la

Convention d'Ottawa interdisant les mines terrestres n'aurait pas pu être signée en décembre 1997. Et, n'oublions pas, 51 des 100 entités économiques les plus importantes du monde sont aujourd'hui des entreprises, et seulement 49 d'entre elles sont des États. Tout ceci montre que le moment est venu de conclure de nouvelles alliances pour la paix, la liberté et la prospérité partout dans le monde.

L'ère de la mondialisation est l'ère des Nations Unies. Ce n'est qu'ici que se réunissent tous les pays du monde. Ce n'est qu'ici que nous pouvons trouver des solutions conjointes aux défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain. Voilà pourquoi nous, Allemands, souhaitons faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies soit en bonne santé pour le XXIe siècle. Nous sommes à la hauteur de cette responsabilité — en tant que deuxième pays exportateur du monde et que pays dont l'économie occupe la troisième place au plan mondial, et en tant que pays le plus peuplé de l'Union européenne.

Nous avons une dette de gratitude envers le Secrétaire général Kofi Annan pour son programme de réformes que nous appuyons. La balle se trouve maintenant dans le camp des États Membres. Le Conseil de sécurité reflète encore le monde tel qu'il était à la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais non pas le statut rehaussé de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine avec les Caraïbes.

Il en va de même du poids plus important du Japon et de l'Allemagne unie. Je tiens à remercier tous les États Membres qui prônent pour l'Allemagne un siège permanent au Conseil de sécurité. La réforme du Conseil de sécurité ne peut plus être retardée, sinon l'élan va être perdu, ce qui serait vraiment regrettable.

Depuis la fin de la guerre froide, le fardeau que l'ONU doit assumer est plus lourd que jamais auparavant. Elle a donc besoin d'institutions efficaces et c'est pour cette raison qu'elle a le droit d'attendre de ses Membres qu'ils versent leurs contributions à temps. Tous, et particulièrement les Membres les plus importants, doivent aider dans la mesure de leur capacité pour faire en sorte que l'Organisation mondiale soit en mesure d'accomplir ses tâches. L'Allemagne, troisième contributeur, continuera d'honorer ses obligations.

L'expérience récente nous a appris que nous ne devons pas alourdir la charge des Nations Unies mais plutôt l'alléger. C'est une tâche que doivent spécialement assumer les organisations internationales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Si elles réussissent à

régler les conflits localement, le Conseil de sécurité n'aura plus à en être saisi. Cela est, je crois, tout à fait souhaitable, car des capacités s'en trouveraient libérées pour nous tous.

De nouvelles voies d'action conjointe sont donc nécessaires. Prétendre que la mondialisation n'est pas en cours serait absurde. Seuls ceux qui relèvent les défis peuvent exploiter les possibilités et supporter les risques.

La répercussion des crises qui ont eu lieu en Russie et en Asie montre que l'économie mondiale a besoin d'un cadre fiable. Cela signifie non pas que nous avons besoin d'une autorité financière mondiale ou des taux de change fixes, encore moins d'une nouvelle vague de protectionnisme, mais de meilleurs mécanismes d'alerte rapide, d'une plus grande transparence et des systèmes bancaires plus efficaces, particulièrement dans les nouvelles économies naissantes.

À eux seuls, les gouvernements ne peuvent assumer cette tâche. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui c'est d'un partenariat mondial privé-public entre gouvernements, organisations financières internationales et entreprises. Nous sommes donc favorables à l'initiative américaine prônant le dialogue entre le Groupe des Huit et les nouvelles économies naissantes sur une nouvelle structure financière internationale. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ne doivent pas toujours servir à redresser des situations quand la possibilité de procéder à des réformes structurelles a été manquée.

La gestion de la mondialisation signifie aussi que l'on peut tisser un réseau de partenariats entre les grands groupes régionaux et les grands pays. Les groupes régionaux sont les éléments d'un nouvel ordre mondial placé sous les auspices des Nations Unies. Les partenariats de l'Union européenne avec des organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et la Communauté de développement de l'Afrique australe prouvent que nous sommes sur la bonne voie. Nous souhaitons un type de régionalisme ouvert, et non pas basé sur l'affrontement.

Je suis certain que l'Union européenne sera une ancre de stabilité au cours du XXI^e siècle. En introduisant une monnaie unique le 1^{er} janvier 1999, elle concentre ses énergies. Son rôle mondial va s'accroître. Elle est sur le point d'entamer de nouvelles négociations sur l'adhésion de partenaires associés. Ce qu'a dit Willy Brandt à propos de l'Allemagne en 1989 s'applique aujourd'hui à l'ensemble de l'Europe :

«Ce qui s'assemble évolue aujourd'hui ensemble».

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ouvre aussi petit à petit ses portes aux nouvelles démocraties. Au cours de l'année marquant son cinquantième anniversaire, elle va admettre la Pologne, la Hongrie et la République tchèque. Avec la Russie, l'Ukraine et les autres membres de la Communauté d'États indépendants, nous sommes en train de mettre au point un partenariat global en matière de sécurité.

Certes, la Russie traverse aujourd'hui une période difficile, mais le monde a besoin d'une Russie démocratique et stable, une Russie qui jouera le rôle qui est à la hauteur de sa taille, de son statut et de son potentiel. La Russie doit réaliser une tâche herculéenne : consolider l'économie et maintenir la stabilité sociale. Tous les responsables doivent relever le défi : le Président, le Gouvernement, les partis et le monde des affaires. Évidemment, les régions aussi doivent intervenir.

Il ressort des entretiens que j'ai eus avec le Premier Ministre Primakov la semaine dernière à Moscou que la Russie n'a nullement l'intention de changer de cap ni de faire marche arrière. La crise qui a lieu en Russie nous touche tous. Nous n'abandonnerons pas la Russie. Elle peut compter sur nous.

Le conflit du Kosovo reste une épine pour l'Europe. Une catastrophe humanitaire dans le vrai sens du terme se profile. La situation des réfugiés, il y en a plus de 250 000, est désespérée. Des organisations internationales, l'Union européenne, les États-Unis et la Russie coordonnent leurs efforts pour permettre à ceux qui ont fui de regagner leurs villages.

Le temps presse; l'hiver approche. La responsabilité principale de ce drame est imputable à Belgrade, au Président Milosevic. Il doit comprendre que la communauté internationale réagira par la force militaire si nécessaire. Nous recherchons toujours une solution politique pour le Kosovo — l'autonomie au sein de la Fédération yougoslave — mais cela ne peut se faire sans Belgrade et Pristina. Il est temps de faire taire les armes. Nous condamnons le recours à la force des forces de sécurité yougoslaves et de l'Armée de libération du Kosovo. Les rapports récents que nous avons reçus du Kosovo sont décevants et préoccupants. J'espère qu'ils se révéleront faux.

L'OTAN est disposée à apporter son soutien à toute solution politique. La Yougoslavie et le Kosovo font partie de l'Europe. Leur avenir ne peut être qu'europpéen. L'his-

toire de l'Europe de ce siècle montre que nous pouvons surmonter la haine et la méfiance mais, pour ce faire, être animés de la volonté nécessaire.

En Bosnie, nous avons pu également constater que l'animosité était lentement remplacée par la confiance et par la coopération. Récemment, j'ai effectué ma douzième visite à Sarajevo. Cette ville déchirée commence de nouveau à revivre, et la reconstruction du pays évolue.

Toutefois, le processus de paix doit continuer d'être soutenu par l'OTAN et par la Force de stabilisation, sinon il ne pourra se poursuivre. Quelle que soit l'issue des élections, la communauté internationale ne tolérera aucun revirement dans l'exécution de l'accord de paix. En outre, une paix véritable ne pourra être rétablie que lorsque les criminels de guerre et les ennemis de la paix présumés — M. Karadzic et ses semblables — auront été traduits en justice devant le Tribunal de La Haye.

Nous ne pourrions dormir en paix qu'après que les responsables de crimes contre l'humanité, d'actes de torture et de terrorisme à travers le monde auront été traduits en justice.

C'est la raison pour laquelle la création de la Cour pénale internationale, le 17 juillet, a constitué une étape majeure vers l'établissement d'un ordre mondial dans lequel la force de la loi l'emportera sur la loi du plus fort. L'Allemagne a joué un rôle déterminant dans ce processus. J'engage tous les pays à signer et à ratifier le Statut de la Cour.

Nul n'est davantage à la merci de ceux qui exercent le pouvoir que les réfugiés. On dénombre actuellement plus de 20 millions de personnes à travers le monde qui ont fui leur pays : des personnes âgées désespérées, des femmes, des enfants, des malades, des sans-abri, des pauvres qui n'ont aucune idée du sort qui leur est réservé.

Je me suis rendu dans de nombreux camps de réfugiés en Albanie, en Afrique et au Moyen-Orient au cours des dernières années. L'histoire de chaque réfugié est une somme de souffrances humaines incommensurables.

Par le nombre de réfugiés qui y ont trouvé refuge, l'Allemagne occupe actuellement le deuxième rang parmi les pays d'accueil : 150 000 réfugiés du seul Kosovo ont trouvé asile en Allemagne.

Les souffrances des réfugiés constituent un défi politique et humanitaire pour la communauté internationale dans son ensemble. Nous avons donc besoin aujourd'hui d'une

politique mondiale en matière de réfugiés. L'Organisation des Nations Unies doit également agir dans ce domaine.

Plus précisément, cela signifie, en premier lieu, une répartition plus équitable des réfugiés, ainsi que je l'ai déjà recommandé à l'Assemblée générale en 1993. Nous ne pouvons laisser les pays les plus pauvres se débattre seuls face au problème que posent les réfugiés.

En second lieu, des efforts plus importants devront être faits pour supprimer les causes de leur expatriation ou de leur expulsion.

Le Secrétaire général, Kofi Annan, a déclaré, à juste titre, le XXI^e siècle un siècle de prévention. Le fait d'attendre qu'une situation se détériore au point de provoquer l'exil d'individus revient à se rendre en partie responsable de ce dernier. Il faut donc s'attaquer aux problèmes dès qu'ils se posent. Il s'agit là de la fonction de la diplomatie préventive, des observateurs des droits de l'homme et des forces de maintien de la paix.

Pour éliminer les causes qui motivent les expatriations et les déplacements en masse, il faut tout d'abord s'attaquer aux problèmes d'ordre économique, écologique et social qui les sous-tendent. L'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de s'élargir. Parmi la population mondiale, les plus riches qui en représentent 20 %, consomment 86 % de l'ensemble des biens, tandis que les plus pauvres, qui en représentent également 20 %, n'en consomment que 1,3 %.

Ce fossé doit être comblé. Tout individu a le droit de vivre dans la dignité, à l'abri de la faim et de la misère.

Tous les pays doivent avoir des chances égales dans la compétition mondiale, en particulier les plus pauvres. Il appartient aux pays riches d'aider les pays pauvres à saisir leurs chances de se développer.

Notre objectif est d'instaurer dans le monde une économie de marché sociale. C'est pourquoi, en 1997, l'Allemagne a consacré 10,25 milliards de deutsche marks au financement de mesures d'assistance bilatérale et multilatérale; il s'agit là d'un investissement dans la paix et la stabilité.

L'Afrique témoigne de ce qui peut être réalisé lorsque la communauté internationale et les pays concernés conjuguent leurs efforts. Aujourd'hui, des élections démocratiques se tiennent dans plus de la moitié des pays africains. Dans 20 pays africains la croissance économique se situe entre 4 et 6 % et dans 11 autres elle est encore plus élevée.

Nous souhaitons dire aux Africains que nous n'abandonnerons pas ce vaste continent et ses 800 millions d'individus en dépit du lourd fardeau qu'il doit encore porter.

Les problèmes de la pauvreté et des réfugiés rendent la situation également plus difficile au Moyen-Orient. Les populations en Israël et dans les territoires palestiniens aspirent à la paix plus qu'à toute autre chose sur terre. Le processus de paix a besoin d'un nouvel élan.

Les Israéliens et les Palestiniens doivent se rapprocher une fois de plus et redécouvrir la confiance mutuelle.

Nous, Européens, continuerons d'appuyer ce processus conjointement avec nos amis américains. Nous soutenons la demande légitime d'Israël en ce qui concerne la sécurité de son État et de ses citoyens.

Les Palestiniens ont reconnu le bien-fondé de cette revendication; aujourd'hui, il faut joindre le geste à la parole. Ils doivent faire taire à jamais le terrorisme.

De même, Israël doit accepter un compromis concernant un nouveau retrait partiel. Aucune des parties ne doit dresser d'obstacles sur la voie menant à un accord, notamment en autorisant de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés.

Au Moyen-Orient, en particulier, nous avons constaté à maintes reprises que le terrorisme conduit à une impasse, à la destruction et à la souffrance. Nous devons mobiliser toutes nos forces pour nous opposer aux cyniques qui prônent la violence, aux fanatiques et aux idéologues; les morts d'Omagh, de Nairobi et de Dar es-Salaam sont des mises en garde. Ceux qui commettent des attaques à la bombe ou des assassinats doivent être traduits en justice.

Il est de notre responsabilité commune d'éradiquer les sources du terrorisme — la pauvreté, les conflits ethniques et le fondamentalisme. Mais la lutte contre le terrorisme n'est pas une lutte contre l'islam. L'islam est une des grandes religions du monde. Rien n'est plus éloigné de la vérité que d'assimiler l'islam au fondamentalisme et à la violation des droits de l'homme.

Nous souhaitons un dialogue entre cultures et religions, en particulier avec l'islam. Il existe une éthique humaine qui nous unit tous. Cette éthique se fonde sur la dignité inaliénable de tout individu, ainsi qu'elle est formulée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions des Nations Unies relatives aux droits de

l'homme. Il s'agit de jalons devant déterminer notre action commune pour le XXIe siècle.

Les violations des droits de l'homme ne constituent plus une question interne des États. Elles nous concernent tous. Tout groupe, comme le régime de Kaboul, qui refuse aux femmes leurs droits fondamentaux, renie les valeurs communes de la communauté internationale.

Le monde de demain sera jugé sur la façon dont nous traitons nos enfants aujourd'hui. Pourtant les droits de nombreux enfants sont toujours foulés aux pieds. Des millions d'enfants n'ont pas la moindre chance de vivre dans la dignité. Des millions d'enfants sont condamnés à travailler.

Il est particulièrement consternant de voir que, chaque année, quelque 2 millions d'enfants dans le monde sont victimes de sévices sexuels. Ce n'est que par une action concertée que nous pourrions mettre un terme à la prostitution, au trafic d'enfants et à la pornographie mettant en scène des enfants, y compris celle qui prolifère sur Internet. Je propose donc que l'Organisation des Nations Unies mette en place un point de contact chargé de coordonner les efforts déployés sur le plan mondial en vue d'éliminer les sévices sexuels imposés aux enfants. Le protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant, qui vise à assurer une meilleure protection contre l'exploitation sexuelle, doit être adopté et mis en oeuvre rapidement.

Les enfants sont de petites personnes qui ont besoin de grands droits. La protection des enfants dans des situations de conflit doit être améliorée, notamment en proscrivant leur utilisation en tant que soldats.

Nous avons tous espéré qu'avec la fin de la confrontation Est-Ouest, le danger d'une conflagration nucléaire allait disparaître à jamais. Ceci s'est avéré être une illusion. La menace de prolifération des moyens de destruction massive plane sur la race humaine. Nous ne pourrions sauvegarder la paix dans le monde au XXIe siècle que si nous parvenons à contrôler ces armes terribles.

À Genève, l'Inde et le Pakistan ont accepté de négocier un accord d'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. C'est un bon signe, mais il ne suffit pas. Il faut qu'à cela s'ajoute l'adhésion de ces deux pays au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Et toutes les nations doivent à présent signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il en va

de même pour les conventions interdisant les armes chimiques et biologiques. Il est maintenant urgent d'adopter un protocole de vérification à la Convention sur les armes biologiques.

En mars prochain, la Convention d'Ottawa portant interdiction universelle des mines terrestres antipersonnel entrera en vigueur — un succès remarquable. Ce n'est que si tous les pays signent maintenant la Convention que ces engins diaboliques seront balayés de la face de la terre. Nous avons pour tâche commune de nous débarrasser des 100 millions de mines qui subsistent et qui sont extrêmement perfectionnées.

Nous devons également radicalement repenser notre comportement à l'égard de la nature. Les victimes des inondations en Chine et au Bangladesh sont une mise en garde. Nous devons faire marche arrière. Nous le devons, au nom de nos enfants et petits-enfants. Nous pouvons sauver, ensemble, notre planète bleue et son écosystème ou ne pas la sauver.

Prenons le climat mondial. Le Protocole de Kyoto a lancé des initiatives au niveau mondial pour le protéger. C'est un grand pas en avant. Mais le temps presse. Nous venons de connaître le semestre le plus chaud de ce siècle. À la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue en novembre à Buenos Aires, nous devons nous mettre d'accord sur les instruments qui nous permettront d'atteindre les objectifs fixés à Kyoto.

Prenons l'eau. L'eau est irremplaçable. L'eau est plus importante que le pétrole. Et pourtant, plus de 80 pays souffrent d'une pénurie en eau. Deux milliards d'individus n'ont pas accès, ou ont un accès insuffisant, à l'eau potable. Trouver des solutions conjointes à l'utilisation pacifique et à la conservation de l'eau, source de vie, constitue une des grandes tâches du XXI^e siècle. Il ne faut pas que la quête de ce bien rare provoque de nouveaux conflits.

L'Allemagne a l'intention de rester à l'avant-garde de la campagne internationale de protection de l'environnement. Je suis heureux de constater que notre engagement a été reconnu par la nomination de Klaus Töpfer en tant que Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Nous n'allons pas nous reposer sur nos lauriers. Il y a quelques jours, j'ai ouvert une conférence internationale à Postdam sur les mécanismes d'alerte rapide pour les catastrophes naturelles. La conférence a montré que des progrès

peuvent être réalisés si nous le voulons. Plus précisément, il s'agit maintenant d'établir d'efficaces systèmes d'alerte rapide mondiaux pour les crises environnementales et les catastrophes naturelles et pour mettre au point des accords de gestion d'urgence pour la coordination des mesures internationales de secours. Nous devons nous atteler à cette tâche et l'Organisation des Nations Unies est l'endroit indiqué pour ce faire.

D'ici 463 jours, le XX^e siècle prendra fin — un siècle caractérisé par une violence et une destruction sans précédent. Le siècle à venir se doit d'être un siècle à visage humain. Quelle vision merveilleuse. Mais il ne suffit pas d'en parler. Ce n'est que si nous agissons ensemble que nous pourrons survivre ensemble.

L'ONU est indispensable à cette tâche. La renforcer pour assurer un monde pacifique et plus équitable, telle est notre responsabilité. Nous le devons aux générations futures. Mon pays n'épargnera aucun effort à cette fin.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Igor Ivanov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Ivanov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : L'humanité ressent de plus en plus les vents du XXI^e siècle. Ce qu'ils apportent dépend de nous tous, de notre aptitude à relever ensemble les nouveaux défis et à établir un système fiable de sécurité et de stabilité internationales une fois que nous aurons surmonté les vices, les antagonismes et les stéréotypes qui se sont accumulés au cours du siècle qui touche à sa fin.

C'est là non seulement une possibilité, mais un impératif de notre temps!

Selon un proverbe russe bien connu, «Si vous voulez vivre dans le monde, vivez en paix». Il contient un message hautement philosophique qui a une valeur éternelle. L'humanité vivra en paix et en harmonie une fois qu'elle aura appris comment résoudre les problèmes naissants par des moyens politiques et pacifiques. Les États vivront en paix et en harmonie une fois qu'ils auront reconnu leurs corrélations et leur interdépendance et qu'ils commenceront à chercher ensemble des réponses aux problèmes de leur temps.

L'expérience a montré la véracité de cette sagesse populaire. L'exemple le plus récent en est la forte aggravation de la crise financière et monétaire mondiale qui frappe de nombreux pays, la Russie y compris, laquelle a entrepris

des réformes économiques radicales. La crise actuelle qui secoue les marchés financiers mondiaux ne peut être surmontée que grâce à des efforts conjoints désintéressés et qui visent à assurer la stabilité économique mondiale. L'interaction des États dans ce processus, y compris dans le cadre des Nations Unies, doit, en principe, se faire à un nouveau niveau.

Quant à la Russie, après avoir surmonté une crise politique aiguë, le Président Boris N. Eltsine, le Gouvernement et les principales forces politiques du pays déploient d'importants efforts pour stabiliser la situation économique et financière. Ce n'est pas une tâche facile, mais nous trouverons une solution.

Du haut de cette tribune, je proclame que la Russie ne s'écartera pas de la voie de la réforme et qu'elle fera son possible pour passer cette épreuve avec dignité, de façon à préserver les progrès accomplis dans la voie de la démocratie, mais aussi à les améliorer.

De même, la politique étrangère de la Russie demeurera cohérente et constructive. Elle s'oriente avec détermination vers la construction d'un monde multipolaire démocratique, l'interaction avec d'autres États dans le but de régler des problèmes internationaux par des moyens politiques, et l'élargissement de la coopération mutuellement avantageuse dans tous les domaines.

Nous sommes convaincus que les problèmes auxquels le monde fait face, aussi complexes soient-ils, peuvent être résolus au moyen du strict respect du droit international et de l'étroite interaction entre les États. Les organisations et mécanismes multilatéraux ont un rôle particulier à jouer à cet égard. C'est le cas tout particulièrement de l'Organisation des Nations Unies, qui continue d'être la seule organisation internationale et universelle chargée du maintien de la paix et qui est donc mieux en mesure que tout autre organisme mondial de parvenir à des accords sur la manière de régler les conflits et d'identifier et d'éradiquer les causes sociales et économiques qui sous-tendent ces conflits. Il est important que les efforts de l'ONU soient renforcés grâce au soutien d'organisations régionales.

À cet égard, nous apprécions grandement le niveau d'interaction qui existe à présent entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui s'avère un partenaire fiable dans le règlement des problèmes complexes qui se posent en Europe. Nous apprécions également le niveau d'interac-

tion qui existe entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres structures régionales, y compris la Communauté des États indépendants (CEI). La communauté internationale a mis au point un arsenal unique d'instruments politiques et diplomatiques destinés à résoudre tout problème international. Il convient d'en faire un usage efficace.

Ce n'est qu'en dernier recours et exceptionnellement qu'il doit être recouru à la force. Son utilisation doit être strictement réglementée par les normes du droit international et, avant tout, par la Charte des Nations Unies. En d'autres termes, nous prônons la force de la loi dans les affaires internationales plutôt que la loi du plus fort.

Le fait qu'il a été possible de résoudre la crise iraquienne qui a éclaté au début de l'année par des moyens politiques, grâce aux efforts déployés conjointement par de nombreux États et avec l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, indique clairement qu'une diplomatie active et constructive peut avoir plus d'effet que le recours exclusif à la force militaire.

La nouvelle explosion de tensions autour de l'Iraq nous préoccupe fort, dans la mesure où elle pourrait avoir de graves conséquences pour la stabilité régionale et internationale. Il est certain que l'Iraq doit y mettre du sien et rétablir de nouveau son entière coopération avec la Commission spéciale des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Quant à lui, le Conseil de sécurité doit évaluer de façon adéquate la situation en ce qui concerne l'élimination des armes de destruction massive en Iraq et répondre à la question de savoir si, après sept ans de travail accompli par les inspecteurs de l'ONU, ce pays constitue toujours une menace pour la sécurité régionale et internationale. Il convient aujourd'hui d'adopter des mesures concertées au sein de la communauté internationale pour débloquer définitivement cette situation de crise.

La logique politique doit l'emporter sur la logique de la force dans le règlement du conflit explosif qui secoue le Kosovo. Le recours à des moyens coercitifs pour régler le conflit au Kosovo pourrait déboucher sur une guerre de grande envergure dont on ne saurait prévoir les conséquences sur la région des Balkans et sur l'ensemble de l'Europe. Nous sommes fermement convaincus que seule une solution politique permettra de régler le problème du Kosovo, de lui accorder une large autonomie et de veiller au strict respect de l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie.

Le carnage se poursuit en Afghanistan bien que, comme l'a montré l'expérience, l'emploi de la force dans ce pays ne peut aboutir qu'à des gains provisoires. Ce n'est qu'en persistant dans la recherche de solutions politiques et en laissant l'Organisation des Nations Unies jouer un rôle central qu'on pourra sérieusement parvenir à une réelle stabilisation, à un règlement véritable, à l'instauration d'un gouvernement central efficace reconnu par tous les Afghans et à assurer l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Afghanistan.

Il convient de déployer des efforts politiques collectifs pour donner un second souffle au processus de paix au Moyen-Orient. À notre avis, ce n'est pas tant le manque de nouvelles idées ou de nouvelles propositions qui a arrêté le progrès des négociations que le fait qu'un déséquilibre s'est établi. Il ne faut pas oublier que, bien que le processus au Moyen-Orient ait des objectifs à long terme, il est limité dans le temps. La Russie a toujours été favorable à la création d'un État palestinien indépendant par des moyens politiques et par le biais de négociations. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra réaliser le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et assurer le respect des intérêts légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Il convient également de rouvrir les voies de négociation avec la République arabe syrienne et le Liban en s'appuyant sur les résultats déjà obtenus.

La récente proposition de règlement de l'affaire de Lockerbie a constitué une réalisation importante pour la communauté internationale. L'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution pertinente a été possible grâce à l'approche constructive des pays intéressés — les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France et la Libye — ainsi que grâce aux efforts diplomatiques de plusieurs organisations internationales appuyées par la Russie. Il est indispensable maintenant de mettre rapidement en pratique ce règlement.

Il faut faire preuve de la même persévérance pour sortir le problème de Chypre de l'impasse. Ici un rôle essentiel revient à l'Organisation des Nations Unies.

Nous nous inquiétons de plus en plus du fait que, ces dernières années, la communauté internationale n'a été en mesure d'éteindre pratiquement aucun des conflits existant de longue date en Afrique. En outre, de nouvelles zones de tension sont apparues sur ce continent. Il convient de reconnaître qu'il n'a pas été possible à ce jour de coordonner pleinement les efforts déployés par l'ONU et par les organisations régionales africaines. C'est pourquoi la pro-

chaine réunion ministérielle du Conseil de sécurité consacrée à l'Afrique devrait tendre à trouver des mesures énergiques communes susceptibles de modifier radicalement la dynamique négative des processus de ce continent.

Pour des raisons objectives, la Russie accorde une attention particulière aux efforts qui sont faits pour trouver une solution aux situations de conflit qui existent au sein de la CEI. Que ce soit en Abkhazie, en Ossétie du Sud, au Haut-Karabakh, au Tadjikistan ou dans la région de la Transnistrie, nous n'avons d'autre but que de faciliter un règlement politique et d'établir une paix durable. À la demande des parties intéressées, la Russie a entrepris une difficile mission de consolidation de la paix, et elle n'épargne aucun effort pour s'en acquitter. Mais ces efforts peuvent se révéler insuffisants si les parties directement concernées ne font pas preuve de bonne volonté et d'un esprit constructif, et si elles ne reçoivent pas également un appui international plus constructif de la part de l'ONU et de l'OSCE.

Tout en nous efforçant fermement de résoudre les crises régionales, nous ne devons pas perdre de vue les problèmes mondiaux, dont certains ont acquis aujourd'hui une nouvelle dimension.

Nous ne pouvons manquer d'être préoccupés par l'apparition d'une menace réelle de prolifération de l'arme nucléaire sur la planète. La tâche de la communauté internationale est d'inciter tous les États à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais (TICE). Nous nous félicitons du fait que le Brésil a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Russie est favorable à l'idée de poursuivre une réduction des arsenaux d'armes nucléaires et appuie le maintien de la stabilité stratégique à un niveau d'armes inférieur. À cet égard, nous accordons une importance toute particulière à la coopération entre la Russie et les États-Unis d'Amérique tendant à réduire les armes offensives stratégiques. Le Premier Ministre de la Russie, M. Yevgeny M. Primakov, lorsqu'il a pris ses fonctions récemment, a proclamé fermement sa volonté d'oeuvrer en faveur d'une ratification rapide par la Douma du Traité Start II. Il est important également que les États-Unis ratifient tous les documents relatifs à Start II.

La question de la participation des autres puissances nucléaires au processus de contrôle des armes nucléaires est maintenant inscrite à l'ordre du jour. Nous appelons chacun à considérer soigneusement la proposition faite par le

Président Boris Eltsine tendant à ce que les puissances nucléaires ne puissent déployer leurs armes nucléaires que dans les limites de leurs territoires nationaux. Nous notons avec satisfaction que la Conférence sur le désarmement a récemment adopté par consensus la décision d'entamer des négociations tendant à négocier un accord d'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Fait particulièrement important, cette décision a notamment été appuyée par des États qui jusqu'à présent n'étaient pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes convaincus qu'une telle interdiction est la prochaine mesure indispensable aux efforts multilatéraux visant à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et le désarmement nucléaire.

La menace nucléaire est multiple. Aujourd'hui, le terrorisme nucléaire peut également constituer une menace. Ce qui hier paraissait fantastique peut, malheureusement, devenir aujourd'hui une réalité. Voilà pourquoi des mesures énergiques doivent être adoptées par la communauté internationale pour veiller à ce que ce nouveau type de terrorisme ne se manifeste véritablement. Il serait particulièrement opportun d'agir rapidement pour faire en sorte que l'Assemblée générale adopte au cours de la présente session le projet de convention proposé par notre pays afin de lutter contre le terrorisme nucléaire.

La Russie a maintes fois déclaré au niveau le plus élevé qu'elle s'oppose fermement au terrorisme sous toutes ses formes et ses manifestations. Le terrorisme international constitue l'un des défis mondiaux les plus dangereux pour la stabilité internationale. Seule, une action commune de tous les États permettra de le combattre avec succès. Ce n'est en effet qu'en oeuvrant de concert plutôt qu'en prenant des mesures unilatérales que nous pourrions réussir à lutter contre ce fléau particulièrement atroce.

Le séparatisme militant est devenu un autre facteur important de déstabilisation dans les relations internationales. Se fondant exclusivement sur des méthodes extrémistes dans la lutte qu'il mène pour défendre les droits nationaux des groupes minoritaires au sein d'États multinationaux, le séparatisme s'allie fréquemment au terrorisme et au fanatisme religieux. Il provoque inévitablement des conflits internes auxquels participent souvent des États voisins, ce qui crée des foyers de tension qui attisent des crises régionales.

Plus de 2 500 minorités nationales vivent dans 150 pays du monde. Si ces ethnies aspiraient à créer leur propre entité étatique, on peut aisément imaginer les conséquences désastreuses et catastrophiques que cela pourrait avoir. Ceux

qui attisent les flammes du séparatisme devraient s'en souvenir.

La lutte contre les drogues exige des efforts conjoints et concertés. Nous devons nous attacher à appliquer de manière concrète les décisions pertinentes destinées à combattre la menace des drogues, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire.

La communauté internationale devrait adopter une position commune pour mettre en oeuvre les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme dont le cinquantième anniversaire sera célébré cette année. Dans ce domaine également, il importe de mener une action conjointe et résolue face aux États qui, sous divers prétextes, violent les droits de l'homme et les libertés généralement reconnues. On ne saurait tolérer les politiques de deux poids deux mesures qui visent à protéger ceux qui élèvent au rang de politique gouvernementale la discrimination à l'égard d'une partie de la population. La Russie ne peut rester indifférente face au sort de centaines de milliers de russophones qui subissent des mesures répressives particulièrement dures en Lettonie et en Estonie. La communauté internationale, et surtout l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, devraient suivre de près la situation dans ces pays.

J'ai abordé certaines des questions importantes que l'ONU est appelée à examiner aujourd'hui. L'Organisation continue de jouer un rôle unique de facilitateur dans les efforts conjoints déployés par les États pour renforcer la paix et la sécurité, s'attaquer aux problèmes urgents et relever les nouveaux défis du monde. À cette fin, il est nécessaire d'améliorer les mécanismes de l'ONU et de les adapter aux besoins actuels. C'est précisément ce que le processus de réforme de l'ONU amorcé par le Secrétaire général, Kofi Annan, cherche à accomplir, son objectif premier étant de renforcer l'efficacité de l'Organisation.

C'est de ce point de vue que nous envisageons le débat en cours sur les travaux du Conseil de sécurité. Personne ne doit remettre en cause la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité que lui confèrent dans la Charte les Membres de l'ONU. Il est extrêmement important de préserver l'efficacité et la capacité de prise de décisions du Conseil et de se fonder sur une cohésion interne et sur les méthodes de coordination qui ont été mises au point au cours des dernières années.

Je voudrais réitérer que nous appuyons la mise en oeuvre de ces réformes et l'introduction de changements dans les mécanismes de l'ONU qui permettront de renforcer

efficacement l'Organisation et d'améliorer ses activités. Parmi les mesures qui ont été adoptées à cette fin, je voudrais mentionner l'adoption sous l'égide de l'ONU du Statut de la Cour pénale internationale. L'initiative prise par la Russie en vue d'engager un débat sur les moyens d'assurer la sécurité de l'information au niveau international sert le même objectif. En substance, notre proposition vise à faire face aux menaces inhérentes à l'utilisation des derniers progrès technologiques et scientifiques à des fins incompatibles avec le maintien de la sécurité internationale.

Je voudrais signaler une tendance dangereuse, celle qui vise à remanier l'ONU pour satisfaire les exigences d'un seul État, ou de la remplacer purement et simplement, comme c'est le cas par exemple pour le maintien de la paix. Je pense notamment aux tentatives qui visent à saper les pouvoirs conférés au Conseil de sécurité concernant le recours à des mesures coercitives, tels qu'ils ont été énoncés dans la Charte. Nous ne saurions tolérer qu'un précédent soit créé en permettant le recours à un potentiel militaire dans une situation de crise sans le consentement du Conseil de sécurité. Il est en effet évident que ces activités pourraient entraîner une grave érosion du système actuel des relations internationales dont l'élément central est l'Organisation des Nations Unies.

Les sanctions imposées par l'ONU en tant qu'instruments de coercition international exigent également une approche équilibrée. Les sanctions décrétées par le Conseil de sécurité ne devraient pas être utilisées pour lutter contre un régime qui déplaît. Elles ne devraient pas faire souffrir les populations ni déstabiliser la situation économique dans un pays soumis à des sanctions ou dans la région qui l'entoure. Le moment est venu de perfectionner le mécanisme qui régit l'imposition de sanctions, d'examiner leur durée et leurs procédures en vue de les alléger, voire de les lever.

En somme, les différents éléments du mécanisme de l'ONU doivent être améliorés et remaniés. Mais nous devons agir avec un plein sens des responsabilités et avec le souci de respecter les règles de la profession médicale selon lesquelles il faut éviter de causer des souffrances inutiles.

Chaque session de l'Assemblée générale pose en quelque sorte un jalon dans l'histoire. Chaque session tend à apporter une contribution concrète à la solution des graves problèmes auxquels l'humanité est en butte. Il incombe à chacun d'entre nous de faire en sorte que la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale réponde aux attentes et aux espoirs que nous plaçons en elle. Il dépend de chacun d'entre nous que des mesures conjointes efficaces

soient prises pour nous orienter vers un monde plus stable, plus pacifique, un monde libéré de la guerre et des conflits, des chocs financiers et économiques, un monde fondé sur les principes de la démocratie et de la multipolarité. La Russie est disposée à oeuvrer de concert avec d'autres États pour atteindre ces objectifs.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la Présidente de la délégation australienne, S. E. Mme Penelope Anne Wensley.

Mme Wensley (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Alesander Downer, qui n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui en raison des élections qui auront lieu dans mon pays la semaine prochaine, je voudrais vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Votre pays, l'Uruguay, n'a jamais cessé d'apporter un appui solide à l'ONU, et de votre côté, vos compétences et votre contribution au développement du droit international en particulier sont largement reconnues. Nous savons que nous sommes en de bonnes mains, comme cela a été le cas l'année dernière avec votre prédécesseur, Hennadiy Oudovenko. Vous pouvez, comme lui, compter sur l'appui de l'Australie dans l'exécution de votre mandat et dans les efforts que vous ferez pour déboucher sur des résultats constructifs et utiles.

Comme il est ressorti clairement des questions abordées le premier jour et de nouveau ce matin à ce débat général, vous assumez la présidence à un moment où l'ordre du jour de l'ONU est plus complexe que jamais. L'Australie est très préoccupée à l'égard d'un grand nombre des problèmes et des questions à l'examen. Mais je voudrais aujourd'hui faire porter mon propos sur la question de la non-prolifération et du désarmement, domaines dans lesquels les événements récents nous ont amenés à réaliser des progrès décisifs dans les efforts entrepris pour libérer le monde de la menace que posent les armes de destruction massive.

Malgré les points de vue pessimistes que nous avons entendus hier, l'Australie estime que les accomplissements réalisés par la communauté internationale dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement au cours de cette dernière décennie ont été tout à fait remarquables; cette tendance ayant bénéficié d'un nouvel élan que lui a imprimé la fin de la guerre froide. Les nombreux accords bilatéraux, régionaux et internationaux qui ont été conclus, contribuent ainsi d'autant plus à rendre le monde plus sûr. Ces réalisations découlent du fait que nous avons compris qu'il fallait oeuvrer avec détermination pour faire en sorte

que le droit de légitime défense de tous les pays, qui est, après tout, consacré dans la Charte des Nations Unies, soit garanti au plus bas niveau possible d'armement classique et sans recours aux armes de destruction massive. Les événements qui se sont déroulés à contre-courant de cette tendance ont été relativement rares, mais ont tranché fortement avec l'orientation dominante adoptée par la communauté internationale.

Un examen des progrès accomplis à ce jour dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement amène à tirer deux conclusions. La première est évidente : beaucoup reste à faire. La deuxième l'est peut-être moins. Compte tenu des difficultés et des reculs périodiques, il est extrêmement important, pour la sécurité de tous les pays, de maintenir le cap sur la maîtrise des armements et du désarmement, que nous ne sous-estimions ni ne tenions pour acquis le mérite de ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant et que nous soyons fidèles à l'engagement politique élargi que nous avons pris en faveur du respect des normes et des institutions que nous avons mises en place ou qui nous restent à établir.

Un bilan des progrès accomplis au cours des dernières décennies dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement illustre clairement l'orientation positive prise par la communauté internationale dans l'édification d'une structure de sécurité pour le monde. En plus des accords sur la limitation des armes classiques et des mesures de transparence, le tableau concernant les armes de destruction massive est particulièrement impressionnant.

Un traité interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive — la Convention sur les armes chimiques — a été signé et a reçu un appui élargi, et des efforts sont déployés pour renforcer la Convention sur les armes biologiques.

Il existe maintenant un traité-phare — le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) — qui interdit tous les essais d'armes nucléaires et toutes les autres explosions nucléaires.

Souhaité depuis longtemps par les dirigeants politiques de toutes les régions, négocié difficilement par la Conférence du désarmement et finalement adopté par la majorité écrasante de l'Assemblée générale il y a deux ans, le TICE a maintenant reçu l'adhésion de plus de 150 États et sa trame institutionnelle se tisse graduellement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) — pierre angulaire du régime de non-prolifération

nucléaire — a été prorogé indéfiniment et a obtenu une adhésion presque universelle. Un accord a été conclu pour amorcer des négociations en vue d'interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires.

Par ailleurs, dans le cadre du processus de réduction des armes stratégiques (START), et conformément à l'article VI du TNP, les arsenaux accumulés pendant la guerre froide entre les deux plus grands détenteurs d'armes nucléaires ont subi d'importantes diminutions, ce qui signifie que les phases plurilatérales et multilatérales du désarmement nucléaire peuvent être de plus en plus sérieusement envisagées.

Alors que START I a presque complètement été mis en oeuvre, les États-Unis et la Fédération de Russie, que nous venons d'entendre, ont réduit de plus de la moitié leurs stocks d'ogives nucléaires stratégiques au cours de la dernière décennie. START III permettra de réduire le volume de ces arsenaux de 80 % par rapport au niveau maximal qu'ils ont atteint pendant la guerre froide. Il est certainement très important que START II entre rapidement en vigueur afin que puisse s'amorcer la planification nécessaire à sa mise en oeuvre et qu'il n'y ait pas d'interruption dans le processus de désarmement nucléaire.

Les systèmes internationaux de garanties nucléaires ont également été renforcés, ce qui à son tour a renforcé la confiance internationale en l'intégrité de ce régime et en sa capacité de détecter et de prévenir tout non-respect des obligations de non-prolifération qui en découlent. Enfin, un traité d'interdiction des mines terrestres — ce que certains ont qualifié d'armes lentes de destruction massive — a été signé.

Du côté passif du bilan, les régimes de non-prolifération et de désarmement ont été gravement défiés par la République populaire démocratique de Corée et par l'Iraq, et les progrès accomplis sur la voie d'une norme internationale de rejet des essais nucléaires ont été gravement entravés par la reprise sporadique d'essais, les plus récents ayant été réalisés par l'Inde et le Pakistan. Les tensions régionales qui persistent en Asie du Sud et au Moyen-Orient continuent de freiner l'adhésion universelle au TNP. Si nous sommes déçus à juste titre de constater que certains font fi de la volonté clairement exprimée par la communauté internationale, nous ne pouvons cependant qu'être encoura-

gés par la vigueur des réactions nationales et collectives face à ces défis et par la résistance des régimes lorsqu'ils sont mis à l'épreuve.

Il importe que nous maintenions le cap et que nous veillions à ce que de tels événements restent des écarts temporaires par rapport à la norme presque universellement acceptée qui s'oppose à la prolifération d'armes de destruction massive. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt national de l'Australie et de la sécurité régionale et internationale de préserver les régimes de non-prolifération nucléaire et autres régimes et de continuer à ne rien ménager pour rechercher des moyens efficaces permettant de réduire et d'éliminer la menace que font peser les armes de destruction massive.

Paradoxalement, les reculs que connaissent périodiquement ces efforts contribuent à mettre en évidence l'importance que revêtent les progrès accomplis à ce jour. L'existence même du TNP et l'adhésion presque universelle qu'il a suscitée soulignent l'inacceptabilité de tout programme d'armes nucléaires qui pourrait être amorcé dans le monde d'aujourd'hui. De même, c'est l'existence même du TICE et l'opinion presque universelle qu'il consacre — à savoir que le temps des essais nucléaires est révolu — qui ont donné plus d'ampleur à la désapprobation générale dont a été l'objet la série d'essais nucléaires réalisés plus tôt cette année. Les nouvelles ratifications du TICE qui ont suivi les essais nucléaires effectués en Asie du Sud ont constitué une preuve éloquente de la confiance et de l'attachement de la communauté internationale envers la norme de rejet des essais.

L'Australie tient à saisir cette occasion pour féliciter le Brésil et l'accueillir en tant que membre le plus récent de la famille des pays ayant adhéré au TNP. Nous demandons aux quelques États n'ayant pas encore adhéré au TNP de réfléchir au fait que les 187 pays qui ont conclu que le TNP offre davantage de sécurité que le recours aux armes nucléaires pourraient bien avoir raison et qu'eux, les pays non signataires, pourraient bien avoir tort. L'Australie leur demande également de prendre en considération le fait que leurs intérêts nationaux de sécurité seraient beaucoup plus en danger si la vaste majorité des États du monde n'avaient pas adopté la norme de non-prolifération nucléaire.

Mon pays, comme on le sait, a toujours été un très ferme partisan de l'adhésion universelle aux traités relatifs aux armes de destruction massive. Nous avons signé les 13 traités multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement et les avons tous ratifiés à l'exception d'un seul; je suis heureuse de dire que la ratification de la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres est sur la bonne voie.

Seuls quatre autres pays peuvent en dire autant. Nous demeurons déterminés à apporter notre contribution à l'édification d'un consensus pour aller de l'avant, et nous continuerons aussi à faire preuve de toute la diligence et de toute la créativité possibles en ce qui concerne l'ensemble des questions liées à la maîtrise des armements et au désarmement.

Notre objectif, comme le savent ceux qui nous connaissent bien, porte toujours sur les résultats plutôt que sur la rhétorique et sur l'apport de contributions pragmatiques lorsque nous en avons la possibilité, ce dont témoignent notre contribution aux négociations relatives aux conventions clefs que j'ai mentionnées et notre appui à l'établissement et au renforcement des organes qui oeuvrent de diverses façons en faveur des objectifs de maîtrise des armements et de désarmement — des organes tels que la Commission spéciale des Nations Unies, l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne, le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le système de garanties nucléaires.

L'expérience nous montre que ces régimes ne sauraient être tenus pour acquis. Les régimes en vigueur doivent faire l'objet d'une attention, d'un appui et d'une vigilance continus pour faire en sorte qu'ils conservent leur efficacité et que l'attachement politique et financier à leur égard demeure ferme.

En ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), par exemple, il faut travailler davantage pour en maintenir la force et en assurer l'universalité et la mise en oeuvre intégrale. La sixième Conférence d'examen qui se tiendra en l'an 2000, soit après les graves critiques, que je viens de mentionner, dont fait l'objet la norme de non-prolifération, sera l'un des moments les plus significatifs dans l'histoire du Traité. Mais même si nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir, nul ne peut dire que le monde serait plus sûr sans ce Traité, ni que sa négociation, à la fin des années 60, ainsi que son maintien et son renforcement depuis lors ne justifient tous ces efforts.

Et ceux, rares, qui ressassent toujours le même refrain, à savoir que le TNP est un traité discriminatoire, nous disons «oui, il l'est», et pour une excellente raison : il établit provisoirement une situation de discrimination entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres, étant donné que l'alternative était et demeure trop horrible à envisager. Nous pouvons déplorer le fait qu'en raison de la guerre froide la discrimination n'a duré que trop longtemps, mais nous ne saurions dire que le scénario de remplacement

aurait permis de rendre le monde plus sûr qu'il ne l'est aujourd'hui. C'était en effet un lieu commun de dire, lorsque des prévisions politiques étaient faites dans les années 60, c'est-à-dire quand les armes nucléaires étaient une option légitime de sécurité pour tous les États, que plus de 20 États, dont le mien — l'Australie — choisiraient probablement d'exercer cette option.

Et c'est vouloir s'obstiner, lorsque les arsenaux gigantesques des armes nucléaires accumulés durant la guerre froide sont enfin réduits de façon drastique, que d'agir contre la vague du désarmement en poursuivant l'option nucléaire.

De même, personne ne peut prétendre que nous serions dans une meilleure situation si le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'existait pas. Sa conclusion et sa signature par les cinq États dotés d'armes nucléaires de même que sa ratification à ce jour par deux d'entre eux constituent un important progrès, qui incite à aller de l'avant vers la mise en oeuvre du Traité et ses structures de vérification.

L'application de la Convention sur les armes chimiques a bien commencé. Son efficacité est déjà amplement démontrée. Mais il faut continuer de faire preuve de volonté politique, honorer nos obligations financières et procéder aux ratifications et adhésions additionnelles si l'on veut jouir pleinement des avantages de sécurité de la Convention.

De même, l'absence de dispositions en matière de vérification et de mise en oeuvre affaiblit la Convention sur les armes biologiques. Des négociations sont en cours, au sein du Groupe spécial, pour remédier à cette lacune. Nous appuyons fermement ce Groupe spécial et oeuvrons avec d'autres pays pour parvenir à un protocole efficace et viable, qui viendrait renforcer la Convention sur les armes biologiques.

Nous avons entre autres choses — et chacun a pu voir dans le *Journal* d'aujourd'hui une mention à ce sujet — oeuvré étroitement avec divers autres pays pour convoquer une réunion informelle de ministres des affaires étrangères. Cette réunion qui aura lieu demain, ici à New York, illustre la détermination de nombreux pays, à un haut niveau politique, d'oeuvrer ensemble pour nous rapprocher d'un objectif : conclure rapidement un protocole efficace en vue de renforcer la Convention sur les armes biologiques.

Parallèlement aux efforts que fait la communauté internationale pour mettre en oeuvre et atteindre l'universalité des régimes existants, il faut adopter de nouvelles mesures qui les renforcent et les complètent afin de parvenir à la

maîtrise totale des armes et de réaliser nos objectifs de désarmement.

La façon dont ont commencé les négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires montre comment il conviendrait de progresser à cet égard. Nous voyons là la prochaine étape logique après le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous espérons que l'Assemblée générale y apportera son appui et ses encouragements. La décision prise à la Conférence du désarmement à Genève d'entamer les négociations sur ce traité montre, à notre avis, le ressort dont est capable le régime de non-prolifération sous pression. Il apporte un démenti à ceux qui récemment l'avaient prononcé mort. Cela montre que la communauté internationale renouvelle sa foi dans le principe de non-prolifération auquel elle reste attachée depuis les 30 dernières années.

Je voudrais traiter brièvement de trois autres sujets : la réforme des Nations Unies, les droits de l'homme et le maintien de la paix.

À l'instar de nombreux autres États Membres, nous voulons que cette Organisation fonctionne mieux. Des progrès ont été réalisés. Nous nous sommes félicités de l'accord sur les éléments majeurs de la réforme proposée par le Secrétaire général. En fait, nous avons travaillé énormément et calmement pour y parvenir. Mais il est très important de veiller à mettre en oeuvre efficacement ce qui a été convenu à savoir, que le groupe d'étude et l'évaluation des aspects particuliers des organismes des Nations Unies produisent des résultats concrets et que le vrai changement ait lieu.

Un élément décisif pour la réalisation d'une réforme effective sera le règlement du problème que pose le non-paiement des arriérés des contributions financières. L'incapacité de nombreux États Membres, y compris de grands contributeurs, de faire face à la situation entrave tous les efforts déployés pour renforcer l'Organisation.

Par ailleurs, bon nombre d'aspects du processus de réforme semblent concerner la rationalisation et l'amélioration des structures et mécanismes de même que des mesures administratives. Nous pensons que la prochaine phase du processus de réforme doit accorder une réflexion plus structurée — et je pense que c'est ce que le Secrétaire général avait à l'esprit lorsqu'il a évoqué l'Assemblée du millénaire — au type d'Organisation que nous envisageons pour les décennies à venir. Un examen exhaustif des priorités est indispensable. Même si les nobles idéaux consacrés

dans la Charte restent toujours d'actualité, nous devons accorder une profonde réflexion à la modernisation des voies permettant de concrétiser ces buts au niveau opérationnel.

Comme beaucoup d'autres délégations qui ont déjà pris la parole au cours du débat général, l'Australie s'inquiète de voir que le débat sur la réforme du Conseil de sécurité est à l'arrêt. Nous avons eu un débat exhaustif mais, malheureusement, infructueux au cours de l'an dernier. Il est temps d'aller au-delà du débat général et de passer à une négociation sérieuse sur un ensemble de réformes qui rendront le Conseil de sécurité plus représentatif, plus transparent et plus adapté au nouveau millénaire. Cela nécessitera une ferme volonté et beaucoup de souplesse de la part de tous les pays concernés. Mon gouvernement demeure attaché à trouver les moyens d'aller de l'avant dans ce débat.

Ceux d'entre vous qui étaient présents à la session de l'Assemblée générale de l'an dernier se rappelleront que le Ministre des affaires étrangères Downer a soulevé la question des groupes électoraux. Nous continuons de dire que c'est là un élément important dans le débat sur la réforme. Il y a plus de 30 ans que le dernier changement significatif a été apporté aux groupes régionaux. Les inconvénients de la présente configuration deviennent de plus en plus évidents : des disparités flagrantes dans la taille des divers groupes et un niveau inadéquat de représentation de nombreuses sous-régions, y compris la zone géographique de l'Asie de l'Est et du Pacifique, à laquelle appartient l'Australie. Nous avons noté un intérêt parmi les États Membres sur cette question, et nous pensons qu'il est temps de la considérer comme un élément de la réforme à traiter. Changer les groupes pour mieux refléter les réalités contemporaines et les intérêts des membres actuels exigera, nous le savons, une réflexion approfondie et des discussions patientes, et il est trop tôt pour avancer une formule quelconque. Mais nous sommes d'avis qu'il faut commencer à discuter des principes susceptibles de constituer le fondement d'un nouveau système et d'échanger des réflexions de façon avisée et dénuée de passion sur la manière de faire avancer le processus.

L'année 1998 marque le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que 50 années d'opérations de maintien de la paix par les Nations Unies. La détermination de l'Australie de faire valoir les droits de l'homme fondamentaux consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme demeure aussi forte qu'elle l'était en 1948, lorsque la Déclaration a été proclamée. Les membres ignorent peut-être que l'Australie est au nombre des huit pays qui ont été chargés de

rédiger la Déclaration et qu'elle a également joué un rôle important dans la décision d'inclure les dispositions relatives aux droits de l'homme dans la Charte des Nations Unies. Il y a 50 ans, la Déclaration universelle des droits de l'homme représentait un manifeste d'objectifs et d'aspirations communs, une vision du monde auquel aspirait la communauté internationale.

Nous faisons toujours nôtre cette vision, et le cinquantenaire est à notre avis le moment où jamais de réaffirmer au sein de la communauté internationale notre attachement à ce document. De même, les 50 ans d'activité de maintien de la paix au sein des Nations Unies sont une occasion de nous rendre compte du chemin parcouru par l'institution de maintien de la paix, de dresser le bilan des leçons que nous avons tirées du passé et, peut-être plus important encore, de rendre hommage à plus de 1 500 soldats de la paix, qui ont fait le sacrifice de leur vie pour édifier un monde plus sûr et plus pacifique.

Que nous parlions de problèmes anciens ou nouveaux, que nous analysions des revers ou des succès, ou que nous célébrions des anniversaires, le bilan annuel que ce débat général représente est une occasion non pas de faire un tas de discours, sans relation les uns avec les autres et portant sur toute une série de questions, mais de nous rappeler la raison d'être des Nations Unies, de constater ce qui a été accompli à ce jour, et de nous engager de nouveau à protéger et faire progresser ces réalisations à l'avenir.

J'ai fait porter aujourd'hui mon discours sur le désarmement, non seulement parce que c'est un domaine hautement prioritaire pour l'Australie et les Australiens, mais aussi parce que c'est un domaine où nous pensons pouvoir apporter notre contribution. Mais les parallèles et les leçons du désarmement et de la non-prolifération valent également pour d'autres domaines d'activité de l'ONU.

J'ai dit au début de mon intervention que la communauté internationale se trouvait à un carrefour dans les efforts qu'elle déploie pour édifier un système international qui soit à l'abri de toute menace de destruction massive. Les acquis des 30 dernières années dans la mise en place de traités, d'institutions et de normes pour avancer dans cette direction sont impressionnants. Mais ils ne sont pas invulnérables : vérification insuffisante, refus de se conformer, comportement aberrant, lassitude face aux questions budgétaires, lassitude face à la réforme, absence de volonté politique —, autant d'aspects étant en mesure de défaire et de saper ce que nous avons édifié ensemble. La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération — comme tous les autres sujets abordés à cette tribune —

exigent un investissement considérable de capital politique et économique. Il pourrait sembler naturel, à certains moments, surtout en des temps difficiles et préoccupants comme celui que nous connaissons actuellement, de se demander si le jeu en vaut la chandelle. Mais un examen rapide des autres options suffit assurément à nous convaincre que la réponse est «oui».

Procéder autrement reviendrait à trahir non seulement la Déclaration universelle des droits de l'homme que nous commémorons en ce moment, mais également les principes mêmes de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, S. E. M. Abdus Samad Azad.

M. Azad (Bangladesh) (*parle en bengali; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je tiens à vous transmettre, Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom propre, nos félicitations pour votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session. Avec une personne de votre stature et de votre expérience à la présidence, notre session est assurée d'être couronnée de succès.

À votre prédécesseur, Hennadiy Oudovenko, j'exprime notre profonde reconnaissance pour l'excellent travail qu'il a accompli. Nous avons vraiment eu sous sa présidence une Assemblée de réforme. Le Bangladesh a été heureux de pouvoir appuyer l'excellent travail qu'il a accompli sur la réforme des Nations Unies, particulièrement dans notre rôle de Président de la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission). Nous sommes particulièrement heureux qu'en clôture de la cinquante-deuxième session, il ait appelé la communauté internationale à se montrer solidaire avec le peuple du Bangladesh, lorsque notre pays a été victime d'inondations sans précédent dans son histoire.

M. Filippi Balestra (Saint-Marin), Vice-Président, assume la présidence.

Lors des inondations sans précédent de cette année, les deux tiers de notre pays ont été complètement inondés. Près de 31 millions de personnes ont été touchées par ces inondations. Plus de 20 millions ont perdu leur foyer. Des dégâts considérables ont été faits aux récoltes, aux routes, aux ponts, aux cliniques, aux écoles et aux usines. Maintenant que les eaux reculent, nous nous préparons à faire face aux problèmes encore plus importants des maladies à transmission hydrique et de la pénurie de nourriture et d'eau

potable, qu'aggravent les problèmes que posent les sans-abri et le chômage. Sous la supervision directe du Premier Ministre cheikh Hasina, nous nous efforçons de porter assistance aux personnes touchées. Mais l'étendue des dégâts est telle que la tâche qui nous attend est colossale. Le coût des secours, du relèvement et de la reconstruction a été estimé à quelque 900 millions de dollars.

Le système des Nations Unies, je suis heureux de le dire, a répondu à nos besoins et à nos exigences, comme l'ont fait nos partenaires de développement et de nombreux pays amis. Au nom du Gouvernement et du peuple bangladais, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements au Secrétaire général Kofi Annan pour son appui et pour sa solidarité avec le Bangladesh en ces heures difficiles. Nous sommes également reconnaissants aux missions diplomatiques stationnées à Dhaka, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales et aux ressortissants du Bangladesh à l'étranger pour leur appui sans faille, leur compréhension et leur sympathie à l'égard du Bangladesh et des efforts qu'il a entrepris pour relever ces défis. Je réitère ici l'appel lancé par le Premier Ministre cheikh - Hasina à la générosité et au soutien continu de la communauté internationale pour les jours à venir.

Les inondations ne sont pas inconnues au Bangladesh. Les inondations que nous avons connues cette année sont sans précédent à la fois par leur ampleur et leur durée. Dans son rapport, le Secrétaire général a parlé des menaces à la sécurité humaine, y compris les catastrophes naturelles. En fait, parmi toutes les catastrophes naturelles, les inondations causent le chaos et la misère les plus graves.

Le Bangladesh, bien sûr, n'est pas le seul pays qui ait souffert de graves inondations pendant cette mousson d'été. La cause des inondations de cette année pourrait être fort complexe. Nous ne pouvons cependant qu'être perturbés par l'observation faite dans le Rapport sur le développement humain de cette année, selon laquelle le réchauffement mondial pourrait inonder de façon permanente des zones importantes et perturber complètement les récoltes. Le rapport met en garde contre le fait que les conséquences humaines du réchauffement global pourraient être dévastatrices pour de nombreux pays pauvres comme le Bangladesh, qui pourrait voir sa superficie terrestre réduite de près de 17 %, avec un relèvement d'un mètre du niveau de la mer.

Les éléments et les facteurs qui affectent l'écosystème et l'environnement mondiaux sont interdépendants. Ils transcendent les frontières nationales et ne peuvent être traités efficacement par les nations que si elles agissent

de concert. C'est une question de survie pour de nombreux peuples et la plus grande priorité devrait lui être accordée. Nous avons parcouru un long chemin depuis Rio et, pourtant, fort peu de résultats tangibles ont été obtenus en l'absence de ressources nouvelles et additionnelles promises.

Depuis qu'il a pris ses fonctions à la suite des élections de juin 1996, notre gouvernement s'efforce de mettre en place et de renforcer des institutions et des lois qui renforceront la démocratie et encourageront une bonne gestion des affaires publiques. En décembre dernier, nous avons négocié une solution à un problème de longue date dans les Chittagong Hill Tracts. L'Accord des Chittagong Hill Tracts a été conclu dans le cadre de notre Constitution et répond pleinement aux légitimes préoccupations de la population tribale. Nous mettons actuellement en place les lois et les mécanismes institutionnels conformes à l'Accord et élargissons les activités de développement dans la région. Mon gouvernement se félicite de la coopération dans cet effort de tous nos partenaires dans le développement.

Notre attachement à la démocratie et à la primauté du droit nous a poussés à accorder la priorité aux droits de l'homme. Nous sommes en train de mettre en place une commission nationale des droits de l'homme indépendante. Notre objectif est de porter la question des droits de l'homme au niveau des communautés locales, de faire mieux connaître à notre peuple ses droits qui sont garantis par notre Constitution et de faire en sorte que chacun ait accès à la justice et dispose des moyens d'y recourir. Beaucoup reste à faire, et nous avons pris un bon départ.

Le Bangladesh est convaincu du caractère central du droit au développement dans le régime des droits de l'homme. La mise en oeuvre du droit au développement sera davantage renforcée par un traité international contraignant sur ce droit. Nous sommes donc très heureux qu'au sommet du Mouvement des pays non alignés qui a eu lieu récemment à Durban, les chefs d'État et de gouvernement aient souscrit à la proposition de notre Premier Ministre d'envisager l'élaboration d'un projet de convention sur le droit au développement.

Dans notre pays nous avons également lancé un programme global de réforme et de dérégulation. Le développement social est toujours au centre de notre stratégie de développement. L'éducation, les soins de santé, la création des emplois et l'habilitation des femmes dans le cadre général du développement humain continuent de recevoir une attention prioritaire. Nous nous concentrons sur les droits des femmes et des enfants. Le rôle et la participation

de la société civile à nos efforts de développement, en particulier dans le secteur social, ont été remarquables.

Le processus de mondialisation et de libéralisation s'accompagne de risques, d'importants défis et de possibilités, mais de façon inégale. Les chocs économiques externes liés à ce processus sont trop violents pour pouvoir être supportés par les économies vulnérables. Cela est aujourd'hui reconnu par les bénéficiaires de la mondialisation eux-mêmes. Comme cela a été dit, le processus de mondialisation doit tenir compte d'une vision plus inclusive d'intérêts et de valeurs partagés. Nous appuyons les vues du Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) selon lesquelles une économie mondiale doit signifier que personne n'est laissé en arrière.

Nous devons veiller à ce que le processus de mondialisation et de libéralisation corresponde à nos besoins en matière de développement. Nous devons élaborer un programme positif et réaliste pour faire en sorte que la mondialisation encourage l'équité et des avantages pour tous. Un élément qui fait partie intégrante du processus de mondialisation est la libre circulation des facteurs de production, y compris le capital et la main-d'oeuvre. Nous devons encourager la migration de la main-d'oeuvre afin d'assurer l'équilibre dans la mondialisation.

L'aide publique au développement a baissé en termes réels de plus de 15 % de 1992 à 1996. Il faut stopper et inverser ce déclin. Pour les économies les plus pauvres et les plus vulnérables, l'aide publique au développement demeure indispensable. Nous invitons tous les pays développés à atteindre l'objectif concerté de 0,7 % pour les pays en développement et de 0,15 à 0,2 % pour les pays les moins avancés dès que possible, de préférence avant l'an 2000.

Les pays les moins avancés représentent les économies et les peuples les plus vulnérables du monde. Le communiqué ministériel publié après la session de fond de 1998 de la Commission économique et sociale a souligné certaines questions d'actualité. En particulier, je voudrais mentionner l'appel qui a été lancé afin que l'on oeuvre ensemble pour améliorer l'accès au marché des pays les moins avancés et pour appuyer les efforts qu'ils font dans le domaine du développement des capacités. Nous nous félicitons également de l'appel qui a été lancé pour que davantage de progrès soient accomplis pour atteindre le niveau zéro dans les tarifs des exportations en provenance des pays les moins avancés.

Les traitements préférentiels accordés aux pays les moins avancés ne devraient pas être limités dans le temps. Les régimes commerciaux restrictifs relatifs à la main d'oeuvre et les normes environnementales devraient être souples. Il faut se préparer comme il convient pour être en mesure d'aborder ces questions et d'autres questions pertinentes à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en 2001.

La situation dans les pays les moins développés en particulier, montre clairement que l'élimination de la pauvreté continue d'être notre préoccupation principale. Il est essentiel d'assurer une sécurité mondiale à long terme ainsi qu'un développement économique et social durable. Nous estimons que les objectifs du Sommet sur le microcrédit, qui s'est tenu l'année dernière, visant à toucher 100 millions des familles les plus pauvres du monde, et parmi elles les femmes en particulier, devraient être atteints d'ici à l'an 2005. Des programmes de microcrédit efficaces permettent de donner accès aux petits capitaux à des personnes vivant dans la pauvreté dans de nombreux pays du monde. Outre l'élimination de la pauvreté, les programmes de microcrédit contribuent également au processus de développement social et humain, en particulier au renforcement du pouvoir des femmes.

Ainsi que le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport annuel, le monde n'a pas connu de conflit régional à grande échelle au cours de l'année dernière. La paix sur le plan mondial, au vrai sens du terme, demeure cependant un objectif lointain. La réalité de la période d'après guerre froide souligne la nécessité de construire une culture de paix fondée sur les principes consacrés par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie, de la tolérance et une participation plus vaste et plus équitable des peuples dans tous les domaines de l'activité humaine. Nous nous félicitons de la proclamation de l'an 2000 comme Année internationale de la culture de la paix et de la période 2001 à 2010 comme Décennie internationale pour la culture de la paix et de la non-violence pour les enfants du monde. Le Secrétaire général a été prié de soumettre un projet de déclaration et un programme d'action sur la culture de la paix à la présente session. Nous espérons que l'Assemblée générale sera en mesure d'adopter ces textes dès que possible.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les espoirs pour une paix juste, durable et totale au Moyen-Orient n'ont pas encore abouti. Le cadre d'une telle paix se trouve dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de la Conférence de Madrid et les Accords d'Oslo. Le principe «terre contre paix» a été

accepté par tous et pourtant nos frères palestiniens continuent d'être déçus dans leurs espoirs et leurs aspirations. Les nouvelles colonies de peuplement, l'extension de la zone municipale de Jérusalem et la détention à grande échelle de Palestiniens, sans procès équitable, ne peuvent promouvoir la cause de la paix. Le Bangladesh est profondément convaincu que rien ne devrait faire obstacle au processus de paix. Nous lançons un appel pour que toutes les pressions morales et tous les efforts de persuasion possibles soient exercés sur les autorités israéliennes afin que le processus de paix puisse atteindre son aboutissement logique. Nous sommes dans l'attente de la création d'un État palestinien indépendant et souverain, ayant Jérusalem pour capitale, et membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

La cause des souffrances de nos frères et soeurs dans de nombreux pays africains, en particulier dans la région des Grands Lacs, doit être examinée de manière plus approfondie. La détresse de la population du Kosovo rappelle tristement les événements survenus, il n'y a pas si longtemps, en Bosnie. Les initiatives en faveur de la paix en Afghanistan n'ont toujours pas abouti. La paix dans ce pays doit être construite de l'intérieur. Le problème de l'Afghanistan ne peut être résolu que par le peuple afghan lui-même, sans ingérence extérieure. Dans de telles situations, nous sommes convaincus du rôle important que peut jouer l'Organisation des Nations Unies pour contribuer à l'instauration de la paix.

En ce qui concerne la maîtrise des armements et le désarmement, certains progrès notables ont été réalisés. La Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel entrera bientôt en vigueur. Nous nous félicitons de la décision prise par la Conférence du désarmement sur la création de comités pour les garanties de sécurité apportées aux États non dotés d'armes nucléaires et sur les matières fissiles.

Pour le Bangladesh, la poursuite d'un désarmement général et total est un engagement pris au niveau constitutionnel, et nous sommes disposés à appuyer toute mesure qui contribuerait à atteindre cet objectif. Les essais nucléaires en Asie du Sud ont fait l'objet de nombreux débats, discussions et préoccupations. À cet égard, les initiatives du Premier Ministre, cheikh Hasina Wajed, pour réduire les tensions dans la région par le biais de visites personnelles et en exhortant toutes les parties concernées à contribuer au renforcement de la paix dans l'Asie du Sud et dans le monde, ont été largement appréciées. Nous accordons une grande importance et la priorité à nos relations avec nos pays voisins. Nous sommes heureux de l'annonce d'un

moratoire sur les essais nucléaires, et nous restons engagés envers notre objectif de parvenir à un monde dénucléarisé. Nous estimons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), auxquels le Bangladesh est partie, constituent des cadres utiles pour créer un monde dénucléarisé. Il est regrettable qu'un consensus n'ait pas pu être trouvé à la Conférence du désarmement pour mettre en place un comité spécial pour le désarmement nucléaire.

L'année dernière, notre Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale un ensemble de propositions de réforme en vue de rendre l'Organisation des Nations Unies plus rationnelle et mieux adaptée aux problèmes et aux réalités du monde d'aujourd'hui. Certaines décisions majeures ont d'ailleurs été adoptées par la cinquante-deuxième session sur la base de ces propositions. La présente session de l'Assemblée devrait, à notre avis, poursuivre le processus de réforme, en considérant particulièrement les questions liées au compte pour le développement, à la budgétisation fondée sur les résultats, ainsi qu'à ce qu'on appelle la clause d'extinction.

Les réformes sont, par définition, un processus continu. L'Organisation des Nations Unies doit s'adapter aux conditions modernes et aux problèmes nouveaux. Il ne peut y avoir d'opinion divergente sur ce point. Ces cinq dernières années, nous avons discuté de la question de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous avons exprimé nos préoccupations particulières dans différents groupes de travail et instances. Le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé sa position collective lors de son récent sommet à Durban. Je soulignerai également que c'est pour le groupe de pays le plus faible et le plus vulnérable qu'une Organisation des Nations Unies et un Conseil de sécurité dynamiques et efficaces représentent l'enjeu le plus crucial. Ces pays représentent une nette majorité parmi les 185 États Membres, et leurs préoccupations ne devraient pas être méconnues ou passées sous silence dans les efforts de réforme et de restructuration qui sont entrepris. Bien que cette question se trouve toujours dans une impasse, nous sommes heureux qu'une Cour pénale internationale ait pu voir le jour après tant d'années d'efforts. Malgré certaines lacunes, la Cour représente un jalon dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies.

Le Bangladesh attache une grande importance au suivi coordonné et intégré des décisions adoptées aux grandes conférences de l'Organisation des Nations Unies dans les années 90, car il s'agit d'un domaine contribuant de manière efficace au processus de réforme. Nous pensons que les résultats de ces conférences offrent à la communauté

internationale une opportunité majeure d'assurer un monde meilleur pour les peuples du monde au début du XXIe siècle. En particulier, nous lançons un appel pour que des efforts concertés soient déployés afin d'assurer le succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en juin prochain eu égard au suivi de la Conférence sur la population du Caire. Nous nous félicitons également de la proposition de la session de l'Assemblée du millénaire et espérons que celle-ci examinera les questions auxquelles nous serons confrontés dans les décennies à venir. Cette session sera pour nous un pont jeté vers l'avenir.

Comme l'a fait un jour observer un ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, tout effort politique doit avoir pour objectif le bien-être de l'individu dans la sécurité et la liberté. C'est là un but auquel personne ne s'oppose. C'est également un objectif qu'aucune nation ne peut réaliser à elle seule dans un monde qui est de plus en plus interdépendant. La paix et la sécurité et le développement sont véritablement indivisibles.

Malgré les difficultés toujours plus grandes auxquelles elle fait face chaque jour, l'ONU fonctionne aujourd'hui de façon beaucoup plus efficace qu'auparavant. Ces derniers temps, elle a joué un rôle beaucoup plus constructif et positif. L'ONU, bien entendu, a ses détracteurs et peut, d'ailleurs, tirer profit des critiques constructives. Il y a toujours moyen de changer et d'améliorer. L'ONU a eu sa part d'échecs, qui très souvent sont plus retentissants que ses discrets succès. Indubitablement, elle demeure la seule plate-forme universelle permettant à l'humanité de tracer son avenir dans le nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eduardo Ferrero Costa, Ministre des affaires étrangères du Pérou.

M. Ferrero Costa (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais adresser au Président de l'Assemblée mes félicitations pour son élection amplement méritée en raison de sa vaste expérience sur le plan international et ses qualités personnelles reconnues. L'Uruguay, pays ami du Pérou, symbolise véritablement la quête de la paix et du respect du droit international, qui guide notre conduite en Amérique latine et au Pérou.

Je tiens à réaffirmer l'adhésion inébranlable de mon pays aux principes, buts et normes consacrés dans la Charte des Nations Unies, qui sont les garants de relations harmonieuses entre les États et du plein respect du droit international, et qui servent de base à la promotion mondiale des droits de l'homme, du développement économique et social

et de la coopération pour le développement, autant de fondements de la paix et de la sécurité internationales.

Il y a seulement 10 ans, la communauté des nations s'enthousiasmait à l'idée de construire un nouvel ordre mondial pacifique, démocratique, équitable et multilatéral. Aujourd'hui, nous apprécions certes l'extension mondiale progressive de ces tendances positives, mais nous constatons également qu'une série d'événements négatifs s'accumulent, qui menacent d'instaurer une phase d'incertitude et de transformation, posent des défis sans précédent à nos institutions multilatérales et exigent d'urgence des définitions et des stratégies pour y faire face.

La crise financière mondiale affecte les bases mêmes du système international. Une aide financière d'urgence peut soulager le sort de pays individuels, mais ne contribue pas à assainir le système dans son ensemble et met en exergue les faiblesses des mécanismes de contrôle existant. C'est pourquoi il est nécessaire de revoir les institutions de Bretton Woods et de rénover leurs politiques à la lumière de la réalité actuelle.

Le déséquilibre croissant entre les pays sur le plan économique et social constitue un autre élément profondément préoccupant. Selon le *Rapport sur le développement humain*, 1998, 20 % de la population de pays à hauts revenus consomment 86 % des biens et services mondiaux; par contre, les 20 % les plus pauvres en consomment moins de 2 %. Cette réalité souligne combien il est impératif de promouvoir un véritable développement humain durable dans le monde entier, ainsi qu'à l'intérieur de nos pays, qui sont confrontés au règlement de la question pressante de la pauvreté.

Il est nécessaire et urgent, mais aussi possible de renforcer les institutions multilatérales et de réaliser la coopération solidaire. La consolidation de la démocratie au niveau mondial, la reconnaissance de la personne et de ses droits inhérents en tant que valeur centrale, la participation de la société civile, la nécessité de modifier les modèles de consommation et de production en encourageant le développement durable, le développement et le transfert de la technologie, ainsi que les progrès significatifs, quoique toujours insuffisants, réalisés dans la lutte contre la pauvreté et le combat contre le trafic des stupéfiants constituent certaines des tendances positives de notre temps.

L'entente entre les États sur le concept de développement humain durable continue de s'amplifier. Depuis huit ans, au Pérou, nous nous sommes engagés dans un proces-

sus de reconstruction nationale et de réforme structurelle, dont l'objectif prioritaire est l'éradication de la pauvreté.

Le Gouvernement péruvien, sous la direction du Président Alberto Fujimori, continue de mettre en oeuvre une série de politiques et programmes destinés à rehausser le niveau de vie de tous ses citoyens et dont l'axe central est la stratégie de lutte contre la pauvreté. Notre ferme intention d'éradiquer la pauvreté est reflétée dans le budget général de la République, qui consacre plus de 40 % aux dépenses sociales. L'objectif prioritaire de notre pays est de réduire la pauvreté absolue de 50 % — c'est-à-dire de 19 à 10 % de la population — d'ici à l'an 2000. Dans ce même ordre d'idée, le Gouvernement péruvien accorde une grande importance aux politiques qui visent à assurer la pleine participation de la femme et l'égalité entre les sexes, les politiques visant la population et la protection des groupes les plus vulnérables : les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les déplacés à l'intérieur du pays.

Le Pérou, en cette année qui marque le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, s'efforce toujours de donner un sens réel à son contenu, en incorporant ses principes à la législation et en mettant ces derniers en pratique par la diffusion de l'information et l'éducation et en les incluant dans les politiques de développement. La défense, la protection et le développement des droits de l'homme sont une priorité et une responsabilité pour les Péruviens, raison pour laquelle ils défendent les principes d'universalité, d'indivisibilité, d'intégralité et de non-discrimination dans son application.

Mon pays a adhéré à la quasi-totalité des instruments internationaux conclus dans le domaine des droits de l'homme sur les plans universel et régional et les a ratifiés. Par conséquent, nous lançons un appel aux États qui ne sont pas encore parties aux deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la Convention américaine relative aux droits de l'homme pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à leur ratification, non seulement pour rendre hommage au cinquantenaire, mais pour s'aligner sur les principes dont ils ne cessent de se prévaloir sur la scène internationale.

La persistance des nouvelles menaces mondiales non militaires, telles que le terrorisme international, la recrudescence du crime organisé, la corruption et le problème des drogues, aggrave encore la situation internationale actuelle.

Le Pérou, qui a souffert de la violence du terrorisme, sait que cette barbarie constitue une agression à l'encontre de l'individu et de la société dans son ensemble, agression qui, en plus de menacer la paix et la sécurité des États, vise à détruire les libertés fondamentales et la démocratie. Nous considérons donc que tous les actes terroristes constituent une violation systématique et délibérée des droits de l'homme, qu'aucune idéologie, aucun motif ne sauraient justifier. De ce fait, ils doivent être traités exclusivement comme des actes criminels.

Le Pérou condamne catégoriquement le terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations, et prie instamment la communauté internationale de le combattre énergiquement. Avec cette même détermination, le Pérou réaffirme que les cas de terrorisme international doivent être fermement combattus dans le cadre du droit international.

En 1990, il y avait au Pérou 120 000 hectares de plantations de coca. Aujourd'hui, dans le cadre d'une diminution spectaculaire, cette superficie a été réduite de moitié. Il en va de même du nombre de familles paysannes qui se consacraient à l'économie de la coca. Grâce aux programmes de développement de substitution, il est possible d'éviter la réapparition du commerce de la feuille de coca. Nous avons donc besoin qu'un appui international vienne compléter l'effort national pour qu'il soit possible de surmonter ce problème complexe qui relève de la responsabilité partagée. Nous sommes en train, pour ce faire, de promouvoir des programmes de conversion de dettes en programmes de développement de substitution. Nous avons également convoqué un groupe consultatif de donateurs sous les auspices de la Banque interaméricaine de développement, de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des stupéfiants et de l'Union européenne qui se réunira en novembre prochain.

Comme l'a dit le Président Alberto Fujimori à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème des drogues,

«Le but de la réunion est de dégager des ressources financières complémentaires pour pouvoir mettre en oeuvre des programmes de développement économique de substitution, de prévention et de réinsertion dans le cadre de politiques de lutte contre la pauvreté et de gestion rationnelle des ressources naturelles.»
(Voir A/S-20/PV.2)

Je réaffirme de toutes mes forces que mon pays est décidé à lutter tant qu'il n'en sera pas venu à bout contre le trafic des stupéfiants et contre ses séquelles. On ne doit pas

laisser aux structures criminelles du trafic de stupéfiants le temps ni l'occasion de se reconstituer. C'est pourquoi il est nécessaire que la communauté internationale redouble d'efforts pour mettre un terme à ce fléau qui touche l'humanité.

Étant donné que notre pays a connu une situation de crise au cours de ces dernières années, nous faisons face à d'énormes difficultés que posent les populations déplacées. Partout dans le monde il y a eu un accroissement spectaculaire du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au cours de ces dernières années. Il est donc indispensable de renforcer les activités que mène l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Nous déclarons par conséquent devant l'Assemblée générale qu'il est urgent d'enrichir et d'élargir les mandats, les programmes et les sources de financement des organes et institutions spécialisées du système pour donner la priorité à l'aide aux pays touchés par le problème que posent les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Le Pérou est un pays épris de paix, qui oeuvre en faveur de la paix et qui rejette le conflit, qui aspire à renforcer la coopération politique et économique avec tous les pays et les groupes de pays dans les différentes régions du monde dans l'intérêt commun et dans l'intérêt mutuel.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la communauté internationale doit aujourd'hui faire face à de nouveaux types de prolifération nucléaire et à un nombre croissant de conflits internes et entre États dans diverses régions de la planète. Il faut ajouter à cela l'augmentation des armes conventionnelles et les centaines de milliers de mines antipersonnel qui continuent d'être posées de par le monde et dont nous connaissons les conséquences injustes et dramatiques. Tous ces faits risquent de dépasser nos pays et nos institutions internationales qui n'ont pas toujours les moyens de réagir.

Le Pérou est favorable au désarmement général et complet sous strict contrôle international. Il s'agit là à la fois d'une condition nécessaire à la paix et d'une des tâches dont doit s'acquitter notre Organisation.

Les événements regrettables qui sont survenus récemment dans le domaine de la prolifération nucléaire soulignent qu'il faut d'urgence perfectionner les régimes existant dans le domaine de la non-prolifération et qu'il est impératif d'encourager la poursuite de négociations sur le désarmement nucléaire. La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue sur le désarmement devra examiner de façon prioritaire toutes ces questions.

Les pays d'Amérique latine accordent une valeur toujours plus importante au traité de Tlatelolco, qui a créé dans notre région la première zone habitée de la planète exempte d'armes nucléaires, et ils continuent de développer leurs liens de coopération avec les autres zones exemptes d'armes nucléaires.

Mon pays a été le premier État d'Amérique latine à ratifier le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et il rejette, en conséquence, tout type d'essai nucléaire dans quelque région du monde que ce soit.

Sur la scène internationale, la Convention sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel constitue un changement positif qui met en exergue la préoccupation humanitaire de la conscience mondiale. Nous sommes particulièrement heureux de l'entrée en vigueur de cette Convention en mars 1999, et nous attendons avec intérêt sa pleine application à partir de cette date. Il sera donc indispensable que la communauté internationale coopère et fasse tous les efforts nécessaires pour supprimer ou détruire les mines qui ont été posées dans toutes les régions du monde.

Le Pérou a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention d'Ottawa et il a déjà pris des dispositions pour pouvoir mettre en oeuvre les termes de cette Convention. Nous engageons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ou à adhérer dès que possible à la Convention d'Ottawa pour contribuer ainsi à la paix, à la sécurité, à la coexistence et au développement de nos peuples. Nous espérons que les États qui ont souscrit à cette Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée respecteront l'article 18 de la Convention de Vienne sur le droit des traités, aux termes duquel les États signataires doivent s'abstenir d'actes susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de la Convention d'Ottawa.

Nous pensons que le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve à Lima, peut contribuer à la promotion d'une culture de la paix et au renforcement des efforts entrepris dans le domaine du désarmement dans la région, notamment pour traiter du problème des mines.

Dans le contexte déjà décrit, la réforme et le renforcement du système des Nations Unies revêt une importance encore plus grande. Le changement et l'ajustement se traduisent par un renforcement de l'efficacité. Le processus de réforme structurelle et fonctionnelle de l'Organisation des Nations Unies que la mondialisation a rendu impératif et les transformations qui s'opèrent sur la scène internationale nous obligent à veiller à la cohérence de ses programmes et de ses activités et à la mettre au service du développement humain durable.

Nous pensons qu'il est tout à fait opportun de poursuivre les efforts que nous faisons en vue de définir les critères qui doivent régir la réforme du Conseil de sécurité. Les décisions se rapportant à cette question fondamentale doivent nécessairement être prises sur la base de l'accord le plus large possible, en respectant l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, qui s'en trouverait ainsi réformée. Les modifications que nous souhaitons visent à rendre l'Organisation plus représentative et plus efficace. À cet égard, il ne faut pas que cet effort débouche sur l'affrontement ou la discorde. Nous serons plutôt favorables à tout effort qui permettra à l'Organisation de satisfaire aux besoins véritables de tous les pays membres.

Le Pérou rend hommage aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'occasion de leur cinquantième anniversaire et honore la mémoire des hommes et des femmes, des soldats, des policiers et des civils qui ont sacrifié leur vie dans cette noble mission, des Péruviens y compris. Les opérations de maintien de la paix — mon pays a d'ailleurs participé à certaines d'entre elles — sont tout à fait emblématiques de la responsabilité que la Charte confie à notre Organisation.

Nous tenons à nouveau à faire part de nos meilleurs vœux de succès à cette Assemblée ainsi qu'à vous, Monsieur le Président, au cours de la nouvelle période que nous entamons et qui devrait avoir un retentissement important pour la communauté internationale.

La séance est levée à 13 h 50.